

La politique agricole de Napoléon Bonaparte

Bicentenaire oblige et nous ne pouvions laisser passer l'occasion d'évoquer cette période.

La France est, sous le Premier Empire, un pays essentiellement rural puisque près de 80 % de la population vit à la campagne. Le monde paysan est très divers : à côté des propriétaires-cultivateurs, des fermiers et métayers, locataires de la terre qu'ils cultivent, des brassiers et ouvriers agricoles se louent à la journée ou à l'année. Mais tous ces paysans vivent selon les mêmes rythmes et avec un égal souci de préserver et d'accroître le bien acquis en héritage. Mais ce petit bien suffit souvent à en faire des hommes attachés à la défense de la propriété, ce qu'a bien compris Napoléon.

Le legs de la Révolution

La Révolution lègue à Bonaparte la destruction du régime féodal et la disparition de la corvée, un système fiscal plus juste pour le paysan et la vente des biens nationaux. Dans son Mémorial de Sainte-Hélène, il donne le premier rôle à l'agriculture :

- L'agriculture, l'âme, la base première de l'Empire.
- L'industrie, l'aisance, le bonheur de la population.
- Le commerce extérieur, la surabondance, le bon emploi des deux autres.

De Foville dans son livre *Le Morcellement*¹ (1885) relève l'apparition de 500 000 propriétaires nouveaux entre 1789 et 1816. Ce sont des bourgeois aisés qui acquièrent des biens de l'Eglise mais aussi la petite bourgeoisie rurale dont le père Grandet est le symbole. Avec ses économies et la dot de femme, il acquiert de beaux vignobles dans l'arrondissement de Saumur et des métairies. A leur tour fermiers et métayers réussissent à la fin de la Révolution quelques acquisitions. La guerre avait provoqué une pénurie de main d'œuvre et une hausse de salaire des journaliers. Les plus économes se transforment en petits propriétaires. La production devait donc augmenter mécaniquement d'autant plus que des terres d'Eglise laissées à l'abandon sont à nouveau exploitées. Au niveau qualitatif, on se tourne vers le modèle anglais plus productif sur le thème *cultivez moins, cultivez mieux* mais les capitaux manquent aux petits exploitants pour leur permettre d'innover.



Sous le Directoire, Nicolas François de Neufchâteau, ministre de l'Intérieur avait déjà opéré un redressement. Il avait adapté la Marseillaise pour les campagnes. Elle fut chantée pour la Fête de l'agriculture du 10 messidor an VI [28 juin 1798]. Il s'agissait alors de motiver les paysans à cause des risques de famines dues aux événements révolutionnaires !

Refrain : *Aux Armes, laboureurs ! / Prenez votre aiguillon / Marchez, Marchez / Qu'un vent docile ouvre un large sillon.*

Couplet : *Allons, amis du labourage, / Poussez le soc avec vigueur ; / Charmez les soins de votre ouvrage / Par un chant qui parte du cœur (bis). / Du sein de la moisson naissante, / A vos besoins l'espoir sourit ; / Et sous vos mains partout fleurit / La campagne reconnaissante.*

Couplet : *Vous n'allez plus à la corvée / Vous épuiser pour un seigneur ; / La gerbe n'est plus enlevée, / Sous vos yeux par un exacteur (bis). / La charrue aux yeux de la France, / Aujourd'hui remise en honneur, / Vous assure avec le bonheur / La véritable indépendance*

La société d'encouragement pour l'industrie nationale est fondée le 9 brumaire an X (31 octobre 1801) à Paris, à l'initiative d'un groupe de savants, de hauts fonctionnaires, d'experts techniques, d'hommes d'affaires, « *d'esprits éclairés* » comme Charles Philibert de Lasteyrie, sous la présidence du chimiste et industriel Chaptal, alors ministre de l'Intérieur de Bonaparte (de novembre 1800 à août 1804), et avec le concours de nombreuses autres personnalités de l'époque, appartenant aux élites parisiennes. La nouvelle société apparaît dans une période de réorganisation d'un pays marqué par près d'une décennie de bouleversements, d'instabilité et de conflits. Le régime consulaire imposé

¹ - *Le Morcellement*. Alfred de Foville. Librairie Guillaumin. Paris. 1885

par Bonaparte deux ans plus tôt, et qui entend créer, sur le plan politique, un régime stable et fort, doté d'un cadre juridique solide, veut également redresser la situation économique, pour mieux garantir la paix civile. Chaptal, savant, industriel, devenu ministre de l'Intérieur de Bonaparte, est un personnage-clé de cette réorganisation en particulier dans le domaine économique qui entre dans les attributions de son ministère. Chaptal publie en 1790 « *Observations générales sur l'agriculture considérée dans ses rapports avec la prospérité de la France, suivies de quelques réflexions sur les ouvrages d'Olivier de Serres* », et en 1819 « *De l'industrie française* ». Il consacre un chapitre à l'industrie agricole où il relève que la France a la chance d'être à la fois agricole et manufacturière. Les produits de son sol fournissent presque tous leurs produits à l'industrie manufacturière. Un autre personnage incontournable est Augustin-François Silvestre, chef du bureau d'agriculture du ministère de l'Intérieur de 1801 à 1814. Son ouvrage *Essai sur les moyens de perfectionner les arts économiques en France* ne porte que sur les enjeux agricoles. Pour mettre le pays en situation de produire toutes les ressources dont il a besoin, et pour que cessent les importations agricoles, Silvestre affirme que le rôle de l'État doit être à la fois de propager la modernité technique et culturelle par l'enseignement mais aussi de la soutenir par des initiatives d'impulsion et la création de structures d'encadrement.

Les conséquences du blocus continental

Les Anglais imposent aux navires étrangers, même neutres, la visite de leur cargaison et la saisie des marchandises françaises ou destinées à la France, et, en mai 1806, déclarent en état de blocus toutes les côtes européennes de Brest à Hambourg. Napoléon riposte par le décret de Berlin du 21 novembre 1806. Les îles Britanniques sont déclarées en état de blocus, tout commerce et toute correspondance avec elles sont interdits, toutes les marchandises anglaises seront confisquées, tout navire même neutre, qui aura relâché dans un port britannique, ne pourra plus être reçu dans un port français ou allié. Ces mesures vont provoquer un manque de matières premières qu'il faudra compenser en recherchant des produits de substitution. En dehors du coton, toutes les denrées coloniales faisaient défaut : le sucre, le café, l'indigo ou le tabac. L'agriculture française est mobilisée pour sauver l'industrie. Pour remplacer le coton, Napoléon s'intéressa de près au développement de la production de laine. Il fallait doubler, tripler ou même décupler le cheptel ovin pour que la laine puisse remplacer le coton. Cependant la France devait aussi développer le nombre des chevaux pour l'armée et il n'était pas possible de réduire les cheptels bovins et porcins en raison de l'augmentation de la consommation de viande dans les villes. Les pâturages n'étaient pas extensibles à l'infini et le blé occupait une grande



partie des terres labourables. Du point de vue des teintures, on obtint quelques succès. Grâce aux efforts des chimistes français, Charles de Lasteyrie notamment, le garant du Rhône permit d'obtenir un beau rouge et la plante pastel des nuances de bleu qui n'avaient rien à envier à l'indigo. On tenta de remplacer le café par la chicorée. Autre culture promise à un grand avenir : la betterave à sucre. Sous le Consulat, Napoléon encouragea les recherches destinées à remplacer le sucre de canne devenu plus rare dès 1803 à cause de la perte progressive des colonies. Le savant Chaptal lança des études, et des plantations de betteraves virent le jour dans la plaine Saint-Denis bien avant 1806. Avec le blocus, la question devint encore plus cruciale. Produire du sucre à partir de la betterave était alors une cause nationale. Ce fut l'entrepreneur Delessert qui parvint le premier à raffiner dans son usine de Passy des pains de sucre tout à fait acceptables. Mais, pour qu'il y ait une production suffisante, fallait-il encore que la culture de la betterave connût une extension considérable. Ce décalage temporel obligea le régime impérial à revoir sa copie et à enfreindre lui-même ses propres règles pour rétablir des relations commerciales avec les États-Unis, déjà respectable puissance maritime, et soulager quelque peu des industries françaises à court d'approvisionnement. Une autre série de mesures vint assouplir le blocus, sans parler de la contrebande très active. Le système des licences permettait importation et exportations de produits sensibles : l'exportation vers l'Angleterre d'eau-de-vie, de fruits, de légumes, de grains ou de sels et l'importation

de bois, de chanvre, de fer ou de quinquina contre le paiement d'une licence. Cette mesure fut étendue à d'autres produits comme les huiles, les tissus, le fer ou le coton. De 1806 à 1813, les échanges européens avaient été contrariés par toute une série de mesures contraignantes : blocus continental, contre-blocus britannique, taxes, permis ou licences. En voulant soumettre l'économie à sa politique extérieure, Napoléon joua avec le feu et la crise de 1810-1811 qui déferla sur toute l'Europe en fut la meilleure illustration. En privilégiant l'expansion « *dos à la mer* », l'économie française était devenue fortement dépendante de la production continentale. L'organisation rationnelle de l'économie européenne voulue par Napoléon était une impasse. Le blocus, s'il avait perduré, conduisait inmanquablement à l'appauvrissement de l'Europe. Celle-ci ne pouvait en effet fonctionner en circuit fermé. Enfin, la production française, même fortement développée, était de toute façon insuffisante pour satisfaire tous les besoins économiques du vieux continent, ce qui laissait une grande place pour la contrebande.

Les productions animales

La régénération du cheptel français par des races étrangères²

La plupart des agronomes constatent la « *dégénération des races indigènes* », particulièrement ovines et équinnes. Les moutons locaux ne donnent que des laines grossières et en petite quantité et les manufacturiers doivent importer les laines superfines des mérinos d'Espagne. Les équidés français offrent une morphologie dégradée et une vigueur moindre que les chevaux étrangers et il faut donc recourir aux importations. Cette « *dégénération* » tient au caractère routinier du travail des agriculteurs qui répètent les pratiques ancestrales et refusent la modernité. Bien que la Révolution ait apporté des avantages en libérant la terre et supprimant la féodalité, elle a aussi brisé une certaine dynamique agricole qui passait par les sociétés agricoles et les structures collectives comme les haras. Enfin l'état de guerre quasi-permanent depuis 1792 est accusé d'avoir affaibli considérablement le cheptel équin par des réquisitions incessantes. Aucune race autochtone ne trouve grâce aux yeux des spécialistes. Il faut donc importer des races étrangères des territoires conquis, de gré ou de force : buffles et chevaux du Latium et de Campanie, ânes de Toscane, vaches laitières et taureaux de Suisse, chevaux andalous

et brebis mérinos d'Espagne, chevaux d'Égypte... Ce cheptel parfois « *raflé* » va être dirigé vers l'établissement de Rambouillet, plaque tournante du dispositif. Dans cette ferme d'État, les spécialistes vont étudier les animaux, leur comportement, conseiller des politiques de reproduction pour préserver la pureté des races, les améliorer pour les adapter aux conditions locales. Ces études et observations sont reprises et diffusées par les revues spécialisées comme les *Annales de l'agriculture française* et les Sociétés savantes remises au goût du jour. L'on réédite aussi, *L'Instruction sur les bêtes à laine...* d'Henri-Alexandre Tessier. Il s'agissait ensuite de créer des établissements secondaires, tout un réseau de bergeries, de dépôts et de haras nationaux couvrant le territoire pour diffuser des reproducteurs en s'appuyant non sur la paysannerie de base pas assez



fortunée mais sur les grands propriétaires et les notables. Le projet n'a qu'une faible emprise sociale et ses concepteurs en ont bien conscience. Pour élargir la surface sociale des acquéreurs et se constituer à moindre coût un troupeau de grande valeur, ils préconisent l'application d'une idée développée par le vicomte de Morel de Vindé : créer des troupeaux de progression. Le principe consiste à élever côte à

²- La ferme des animaux ou l'invention d'une politique de l'animal utile sous le Consulat. Laurent Brassart. *Annales historiques de la Révolution française* 2014/3 (n° 377), pages 175 à 196

côte un petit troupeau de mérinos et un autre composé de métis issus de l'accouplement avec les mérinos. À chaque naissance, l'éleveur ne conservera que les races pures. L'idée est intéressante mais il faut patienter environ 15 ans pour disposer d'un troupeau de race pure. Le prix prohibitif des mérinos issus des bergeries impériales fut aussi un frein important à leur diffusion dans les couches paysannes mais aussi chez les notables. La contrebande s'en mêla dans les Pyrénées, avec ses vicissitudes.

La priorité du gouvernement n'est pas à l'amélioration de l'alimentation carnée et laitière des populations. Ce rôle alimentaire est dévolu au blé. La stratégie du pouvoir agronomique consiste, d'une part à développer les performances d'un animal-machine de bât et de trait, à usages agricoles et militaires, de l'autre à promouvoir des animaux dont le produit sera directement utilisé par l'industrie manufacturière. Une telle politique fait la part belle aux ovins pour leur toison, aux équidés et aux bovins.

Les bovins

L'inventaire du cheptel bovin de Rambouillet dressé en l'an XI par Huzard dénombre : race suisse (3), italienne (18), sans cornes anglaises (4), normande (1), en pur et en croisement. Les buffles sont au nombre de 17, utilisés aux labours et aux charrois. L'importation des buffles de Campanie est une tentative vers l'amélioration des bovins de trait. Tessier est porté par « *l'espoir de rendre les buffles utiles en France en les croisant avec nos bêtes à cornes. Il est important d'entretenir la race pure, pour fournir à ces croisements, qui peuvent s'opérer en faisant couvrir des vaches de belle taille et bien constituées par des buffles mâles et des buffles femelles par de forts taureaux ...* » Il remarque que « *les buffles se reproduisent, mais les tentatives d'accouplement buffle-vache n'aboutissent pas...* » Les vaches italiennes ne produisent que le lait pour « *nourrir leur veau* ». On envisage de les croiser avec des taureaux suisses. « *Tout près, à Versailles, on multiplie une espèce de vaches issues d'un taureau sans cornes* » acheté en Angleterre par Monsieur Casini, cédé en l'An IV. Ces expérimentations seront sans lendemain et aucune diffusion d'ampleur nationale n'aura lieu malgré quelques tentatives isolées. Ainsi, l'établissement de Pompadour compte en l'An X, 23 bêtes à cornes (dont 6 de race romaine et 6 buffles en provenance de Rambouillet). L'An XII, le gouvernement envoie des vaches et des taureaux suisses en Vendée pour relever un cheptel bovin local, destiné à approvisionner la boucherie parisienne, mais hâtivement reconstitué après la guerre civile par des paysans et des propriétaires qui faute de temps et d'argent sont « *peu délicats sur le mérite des races* », il les confie « *à des propriétaires, les seuls par lesquels les améliorations peuvent s'opérer* ».

Les ovins³

Après la chute de la Royauté, les pouvoirs successifs vont préserver le mérinos. L'Empereur, conforte cette diffusion d'autant plus que le blocus continental qu'il a initié bloque les importations de coton. Il lui faut aussi vêtir son armée. Avec son sens inné de l'organisation, il va s'efforcer de hâter la mérinisation du cheptel français en favorisant l'extraction de mérinos d'Espagne, en accélérant la création de bergeries impériales et en créant des dépôts de béliers sur tout le territoire.

La ferme de Rambouillet pendant la Révolution (1789-1795)

Nous avons déjà traité de l'introduction du Mérinos en France⁴, sous l'impulsion de Louis XVI qui venait d'acheter au duc de Penthièvre le domaine de Rambouillet. Il y fit construire une ferme et installer en 1786 un troupeau de bêtes à laine d'Espagne. Le roi chasse souvent à courre en forêt de Rambouillet et ces deux activités vont souvent être antagonistes. C'est le Comte d'Angiviller (1730-1809), Directeur général des bâtiments du Roi, qui est responsable de la mise en route et de la gestion de l'établissement. Henri-Alexandre Tessier dit l'Abbé Tessier (1741-1837) est un peu le scientifique de service qui suit les expérimentations culturelles et le troupeau de Mérinos. C'est le régisseur, François Bourgeois, qui dirige la ferme royale jusqu'en janvier 1790.

Les débuts de la Révolution ne provoquent pas de changements radicaux dans le fonctionnement de la ferme. La violente grêle du 13 juillet 1788 a ravagé la paroisse, détruisant une bonne partie des

³ - Ouvrages de base : La bergerie nationale de Rambouillet. Histoire du Mérinos et d'une école. Ouvrage collectif. Bicentenaire 1786-1986. Imprimerie INRAP. Dijon. 1986 et Histoire de l'introduction et de la propagation du Mérinos en France. Ouvrage posthume de M. Tessier. Bouchard-Huzard. Paris. 1839

⁴ - « Il était une fois... le Mérinos » Souffle de la Neira N°4 juillet 1997 à N° 9 octobre 1998

récoltes de grains et des prés recouverts de vase et de sable. Aussi en 1789, il faudra louer des pâtures hors du parc pour compenser les dévastations dues aux intempéries mais aussi à la chasse. Le troupeau compte alors 345 bêtes de pure race. Les animaux en surplus sont donnés en 1787 et 1788, puis vendus dès 1789.

Des décrets successifs fixent la liste civile du roi et celui des 26 mai-1^{er} juin 1791 précise les domaines conservés dont celui de Rambouillet. Par suite de la fuite du roi dans la nuit du 20 au 21 juin et son arrestation à Varennes, la municipalité de Rambouillet appose des scellés sur les caisses des receveurs du domaine sans toutefois toucher au domaine agricole et aux troupeaux.

Les gestionnaires du domaine veulent retrouver un équilibre financier en 1792. Le 3 septembre, le sieur Panthéloin est nommé régisseur du domaine. L'on envisage de se débarrasser des taureaux et vaches suisses trop coûteux alors que moutons et chèvres ont permis un début de bénéfice qui devrait aller en s'accroissant. Le régisseur envisage d'affermier le domaine au lieu de le conserver en régie directe et obtient



un accord provisoire. Un inventaire très complet du domaine agricole est effectué à l'automne 1792 : céréales, fourrages, légumes, écuries (11 chevaux de labour...), vacherie (22 vaches suisses et deux taureaux), basse-cour, matériel (3 charrues à chaîne, 1 charrue à tourne-oreille, 6 herses de fer et 18 en bois, 4 rouleaux, charrette, chariots, tombereaux...) Bêtes à laine et chèvres Angora sont regroupées à la ferme de la Pommeraie : 422 mérinos, 16 métis, 31 caprins. Le matériel spécifique comprend 76 claies de parc et 2 cabanes de berger. Les terres dépendant de la ferme occupent une surface de 575 arpents soit environ 290 ha sur les 900 ha de l'ensemble du parc. La vente de 110 mérinos et des laines rapportent une coquette somme.

La régie continue les premiers mois de 1793 et les demandes d'achat affluent. En mai, des membres du Comité de commerce de la Convention visitent le troupeau et se déclarent satisfaits. Fin juin, une vente aux enchères de 78 béliers et 35 brebis est organisée. A la fin de 1793, le pouvoir à son niveau le plus élevé est conscient de l'importance du maintien du troupeau.

« L'orage gronda même à la porte de la bergerie, et le troupeau fut sérieusement menacé d'être livré à la boucherie ; il ne dut son salut qu'aux courageux efforts de Monsieur Bourgeois père (l'adjoint de Tessier), resté seul pour le défendre. Tessier fut pendant ces temps troublés obligé de s'éloigner de Paris, à cause du titre d'abbé qu'on lui avait donné ⁵ ».

Le 30 pluviôse, 18 février 1794, le Directeur de la régie nationale se déclare « favorable à la conservation du troupeau avec Bourgeois à sa tête », tout comme la Commission d'agriculture et des arts, et le Comité de salut public qui arrête que la ferme de Rambouillet sera conservée aux frais et pour le compte du Gouvernement. Le 19 messidor, 7 juillet, il insiste sur la conservation de la pureté de la race et prévoit une expérimentation des processus rapides de mérinisation des races françaises. C'est la Commission d'agriculture et des arts qui est chargée de la direction des « établissements ruraux conservés » avec des pouvoirs étendus.

Le Comité d'agriculture et des arts de la Convention nationale, le 21 nivôse An III, 10 janvier 1795, définit les objectifs spécifiques pour la ferme de Rambouillet : ferme conservée, récupération à terme de 600 arpents loués, extraction de marne pour amendement, chevaux remplacés par des juments poulinières, vente des vaches suisses, troupeau minimum de 300 brebis et 12 béliers, le surplus vendu aux enchères, relèvement des brèches dans les murs, transformation des bâtiments pour les convertir en bergeries spacieuses et aérées et propres à servir de modèle...

⁵ - Agronomes et éleveurs. Louis Léouzon. J.-B. Baillière et fils, Paris, 1905

Le traité de Bâle, conclu le 22 juillet 1795 est un ensemble de deux traités signés respectivement entre la France et la Prusse et entre la France et l'Espagne, par lequel les deux pays signaient la paix avec la France révolutionnaire victorieuse. Une clause secrète, inspirée par Gilbert, stipule que l'Espagne doit livrer annuellement pendant 5 ans, 100 béliers et 1000 brebis mérinos.

« Por cinco años consecutivos desde la ratificación del presente tratado la república francesa podrá hacer extraer de España yeguas y caballos padres de Andalucía, y ovejas y carneros de ganado merino, en número de cincuenta caballos padres, ciento cincuenta yeguas, mil ovejas y cien carneros por año. »

"Pendant cinq années consécutives à partir de la ratification du présent traité la république française pourra faire extraire de l'Espagne des juments et des étalons d'Andalousie, des brebis et moutons mérinos, au nombre de cinquante étalons, cent cinquante juments, mille brebis et cent moutons par année."

La Révolution consacre donc l'importance de la Bergerie nationale de Rambouillet en permettant le maintien du troupeau et un début de diffusion des mérinos en France en organisant des ventes publiques bénéficiant de la publicité officielle et annoncées par circulaires et affiches.

Sous le Directoire (octobre 1795 - novembre 1799)

Le statut de la ferme n'est pas remis en question. La demande de mérinos est toujours aussi forte. En 1796, la direction de la ferme passe de la Commission de l'agriculture et des arts au Ministère de l'Intérieur où se distingua Nicolas François de Neufchâteau (1750-1828), auteur de brochures sur l'agriculture⁶. Gilbert, professeur à l'Ecole vétérinaire d'Alfort se lie d'amitié avec Bourgeois Charles Germain, régisseur du troupeau. Gilbert donne en 1798 un standard du mérinos et stigmatise les béliers avec sur la peau la plus légère tache noire car ils peuvent transmettre ce caractère. Certains



spécialistes, mais c'est excessif, rejettent même des sujets avec quelques taches noires sur la langue. Malgré ces précautions ressortent toujours quelques agneaux à la toison entièrement noire ou tachée de noir ce qui déprécie les toisons. En 1802, Tessier constate la naissance de 5 sujets de couleur noire, Bourgeois en 1805, Bourgeois fils en 1817, Bernardin en 1880... et en 1984... la nature reprend toujours ses droits... Outre cette rigoureuse sélection, des recherches sont conduites sur les méthodes d'engraissement et sur la quantité et la qualité des laines produites.

Pour aider à la propagation du mérinos en France, Gilbert propose que le gouvernement relance la clause d'importation du Traité de Bâle. Il fait un séjour dans les Pyrénées orientales à Perpignan en janvier 1798 pour préparer l'arrivée du futur troupeau dans deux domaines confisqués à des nobles émigrés : la métairie de l'émigré Bordel à Saint Laurent de la Salanque et le domaine de

l'émigré Coll à Perpignan. C'est Gilbert qui, chargé des achats, part en Espagne courant février 1799 accompagné d'un jeune neveu Chesnau-Latouche. En mai, il parvient à Madrid où il retrouve Gil Hernanz, le chef des bergers qui avait conduit en 1786 le troupeau de Rambouillet. Les troupeaux transhument vers le Nord et les achats sont difficiles malgré l'autorisation écrite du roi et l'aide de Gil Hernanz. Le 20 mai, il a acquis 700 bêtes dont il est peu satisfait. N'ayant pu terminer ses acquisitions, le troupeau doit hiverner en Estramadure.

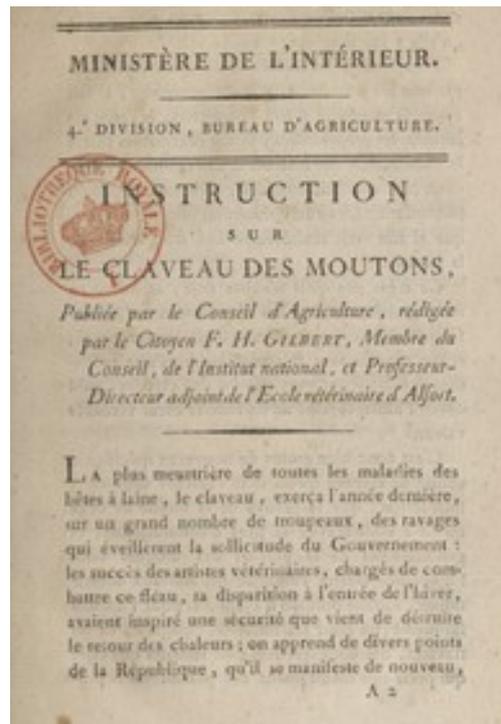
⁶ - Le Ministre de l'Intérieur et le Mérinos. René Bore. Le Souffle de la Neira. N° 69

Sous le Consulat (novembre 1799 - mai 1804)

La politique de conduite du troupeau de Rambouillet ne change pas. Les expériences se poursuivent : durée d'engraissement et tests gustatifs, croissance de la laine, intervalle de tonte, robustesse des animaux en conditions extrêmes, expériences de mérinisation de races diverses mais en dehors de Rambouillet... Une foire aux laines et aux moutons à Rambouillet est fixée par arrêté du 24 mars 1802 et se déroule fin juin. La formation de bergers apparaît très vite indispensable pour accompagner l'effort de mérinisation dans toute la France. Une demande existe dans les nouvelles bergeries nationales et aussi au niveau des gros propriétaires. Jusqu'en 1804, 54 élèves bergers auront été formés et envoyés dans toute la France.

Au sortir de l'hiver, Gilbert ne dispose pas des financements promis. Son troupeau a terriblement souffert de l'hivernage et il exprime ses inquiétudes le 6 février 1800. Sur 700 brebis, 150 sont mortes sous l'effet de l'humidité et des pluies hivernales. Il décide de tout vendre et de reprendre ses achats. Il entre en relation avec le duc de l'Infantado, Grand d'Espagne et propriétaire de grands troupeaux. Ils deviennent amis et une grande partie des achats proviendra des troupeaux du Duc qui offre même à Gilbert en échange de ses écrits sur l'agriculture et l'élevage, un petit troupeau de 28 bêtes. Au prix de grandes difficultés, Gilbert achète 1050 animaux dont il est assez satisfait dans les meilleurs cabanas de Negretti, de l'Escorial, de Ferand Nunez, d'Arozena... Le troupeau part de Leon vers le 10 août 1800. Gilbert souffre de violents accès de fièvre. Amaigri, vieilli, cheveux blanchis, il succombe en Espagne le 8 septembre 1800. Le troupeau arrive à Perpignan en novembre, fatigué et atteint de la clavelée. Il est installé comme prévu à la métairie de la Toure et au mas Coll où il hiverne. Au printemps 1801, 334 brebis, 16 béliers, près de 400 agneaux mâles et femelles restent à Perpignan. Le reste soit 73 béliers et 341 brebis seront acheminés vers Paris avec des livraisons intermédiaires pour des particuliers à Nîmes, Valence, Lyon (dont 3 béliers et 6 brebis pour la Haute-Loire), Mâcon. Ce troupeau servira de souche aux bergeries nationales d'Arles, Pompadour en Corrèze, Saint-Genès-Champanelle dans le Puy-de-Dôme et Saint-Georges de Reinens.

Mais il restait des mérinos à extraire d'Espagne. C'est là qu'intervint le banquier Etienne Delessert (1735-1816) intéressé par l'agriculture et en particulier les assolements¹. En 1802, le Directoire exécutif, détourné par des intérêts plus pressants, avait oublié cette affaire, et le délai fatal fixé allait expirer. De concert avec MM. Tessier, Sylvestre, Lasteyrie, Girod de l'Ain et d'autres amis de l'agriculture, il fit des démarches auprès de François de Neufchâteau, alors ministre de l'intérieur. Le Gouvernement n'avait pas de fonds pour acheter les moutons et n'avait pas le temps de s'en occuper. Etienne Delessert décida quelques personnalités et quelques agriculteurs, à former une société à laquelle le Gouvernement concéda les avantages accordés par le traité de Bâle. Il se mit à la tête de cette affaire. Il envoya des agents en Espagne avec des capitaux suffisants et des recommandations pour les propriétaires des meilleurs troupeaux du pays. Il fit entrer en France les mérinos par trois points différents de la frontière. Il organisa ensuite avec ses nombreux correspondants et les autorités départementales des ventes dans un grand nombre de départements en attirant l'attention des cultivateurs sur les avantages d'améliorer la race de leurs troupeaux. L'impulsion fut donnée et ces extractions de mérinos se succédèrent pendant trois ans.



¹ - Notice sur Etienne Delessert : né à Lyon le 30 avril 1735. Adrien Jarry de Mancy

Sous le Premier Empire (mai 1804 – avril 1814)

La liste civile est rétablie, le château de Rambouillet et ses dépendances est à nouveau domaine du souverain. La chasse est rétablie ce qui entraîne des changements pour la bergerie. Pour libérer des bâtiments occupés par le troupeau, bergerie et logement du berger voient le jour en face de la ferme. Les travaux sont achevés fin 1805 avec un portail d'entrée, réplique empire du portail Louis XVI. Le reste du troupeau est à la ferme de la Pommeraie. La concurrence est rude entre le capitaine des chasses et le régisseur du troupeau qui peine à nourrir son cheptel et demande en 1807 d'envoyer paître son bétail dans les bruyères de la Haute-Tasse, sur les routes du Bois de Gazeran et de la Pommeraie. Le capitaine des chasses va même jusqu'à demander en 1808 de laisser de larges lisières d'avoine et d'orge quand le sarrasin n'a pas réussi pour alimenter le gibier. Les terres labourables et prés artificiels reculent devant les exigences de la chasse. Les lapins trop nombreux détruisent une partie des récoltes et les chiens des bergers sont accusés de braconnage. Pour compenser cette concurrence, les gestionnaires diminuent bovins et chevaux, vendent chèvres et buffles au profit des ovins. Les ventes de mérinos continuent et des moutons de Rambouillet sont consommés à la table impériale.

La mérinisation du cheptel français

Napoléon Bonaparte reprend à son compte la politique de ses prédécesseurs, accélère le mouvement en établissant bergeries et dépôts impériaux.

Les bergeries impériales

Haras de Pompadour

En 1798, on adjoint à cet établissement réputé pour ses poulinières et ses étalons, un troupeau de 76 mérinos en provenance de Rambouillet. Ce troupeau est conforté en 1801 par des sujets en provenance de Perpignan. L'effectif du troupeau atteint en 1802, 249 individus. Les résultats attendus ne sont pas au rendez-vous en raison d'une concurrence entre les agents et les gardiens du troupeau se disputant les meilleurs fourrages. En 1807, l'expérience s'arrête là et les animaux restants sont dirigés vers la bergerie impériale de Saint-Georges de Reinans.

La bergerie impériale de Perpignan

Dès juillet 1798, Ollivier, ami de Gilbert, est nommé régisseur. Il prépare l'accueil des animaux acquis par Gilbert dans les deux métairies de la Toure et du Mas Coll. Le troupeau de plus de 1000 têtes arrive en novembre 1800 et hiverne sur place, fatigué par le voyage et atteint de clavelée. Au printemps 1801, une partie du cheptel part en direction de Paris avec des haltes pour déposer des animaux commandés. 334 brebis, 16 béliers, près de 400 agneaux mâles et femelles restent à Perpignan et approvisionneront bergeries nationales d'Arles, Pompadour en Corrèze, Saint-Genès-Champanelle dans le Puy-de-Dôme, Saint-Georges de Reinens. Chute du prix de la laine et orientation des éleveurs vers la viande semblent sonner le glas de l'établissement en 1835.

La bergerie de Mont-de-Marsan

L'histoire de cette bergerie est liée à la passion pour le mérinos de M. Poyferé de Cère (1768 – 1858). Officier, il abandonne la carrière militaire pour s'adonner à l'agriculture. En 1805, il possède dans ses domaines plus de 4000 bêtes à laine. En 1806, il est chargé de créer une bergerie impériale. Il loue à l'Etat une soixantaine d'hectares, des bâtiments sur ses domaines de Cère, Monluc et Le Poteau. Il reçoit la même année 111 brebis et 14 béliers de l'extraction de 1806, le tout en très mauvais état. En 1808, M. de Poyferé ramène d'Espagne le dernier lot de mérinos prévu par le traité de Bâle, 1200 animaux, dans des conditions difficiles par suite de l'hostilité de la population. En 1810, la bergerie des Landes prend en charge 1000 mérinos enlevés aux insurgés espagnols et les place à Oloron et Arzac. En 1811, M. de Poyferé est nommé Inspecteur principal des dépôts de mérinos. Le troupeau comptait 350 sujets en 1813 mais il est décimé lors des troubles de 1814. Le patrimoine de la bergerie est vendu aux enchères publiques en 1816.



La bergerie impériale d'Arles

Le 21 thermidor an XII (8 août 1804), on créa cette bergerie aux environs d'Arles dans le département des Bouches-du-Rhône. La bergerie située mas Augère ou Azière en Camargue fut louée aux hospices

d'Arles, 69 ha de terres labourables, luzernières, prairies, pacages et vignes. M. Jallifier, fut nommé régisseur. Cette bergerie commença par dix béliers de Perpignan, quatre béliers et cent quatre-vingt-seize brebis de l'importation de six cents, faite pour le gouvernement par M. Delessert. Ces animaux arrivèrent à destination le 20 vendémiaire An 14 (octobre 1805). On leur adjoignit plus tard trente béliers de Perpignan. Le bail avec les hospices étant fini, l'établissement fut transporté sur les propriétés de M. Jonquières, maire d'Arles, au mas de Larmilière et de Pravadel. L'été les animaux transhumaient vers l'estive des Hautes-Alpes, la Montagne de Lamotte sur la commune de Champcella. En mai 1820, l'effectif était de 432 animaux. La bergerie fut supprimée en 1825, le gouvernement estimant que la propagation du mérinos avait fait assez de progrès et aussi pour faire des économies². L'opposition du régisseur Jallifier et les vives protestations des éleveurs et des élus ne fléchirent pas les décideurs. Le Conseil municipal d'Arles, le Conseil général des Bouches-du Rhône, le Conseil du 3^{ème} arrondissement d'Arles prennent des délibérations demandant le rétablissement de la bergerie royale. Le Conseil général en 1833, le maire d'Arles en 1866 continuent à réclamer. Malgré toutes ces protestations, la bergerie d'Arles ne fut pas rétablie mais elle avait assez duré pour jouer un rôle important dans l'amélioration du cheptel local. Quelques propriétaires œuvrèrent aussi à la diffusion du Mérinos. L'Impératrice Joséphine créa un troupeau en 1812, repris par François Roux en Camargue et atteignant l'effectif de 7 000 mérinos et métis. Le marquis de Vitrolles, en 1812, près de Salon, eut un troupeau qui atteignit 1 000 têtes en 1828. M. Tardieu de Virette, près de Tarascon, monta une troupe à partir de sujets de Rambouillet et de Saxe. M. le Comte de Cavour élevait aussi une troupe de 1200 bêtes.

La bergerie impériale de Saint-Georges de Reinens

En octobre 1806, une lettre du Ministre de l'Intérieur met en demeure le Préfet de créer une bergerie dans le département du Rhône. M. Flandre-Despinay qui possédait déjà des mérinos, propose son vaste domaine de Saint-Georges de Reinens. Un bail est signé le 27 juillet 1807 après un avis favorable de M. Tessier, Inspecteur des bergeries impériales. La bergerie est approvisionnée par 60 animaux de Pompadour en liquidation et 90 de Perpignan. Le premier régisseur est M. Chancey, membre de l'Académie d'agriculture de Lyon. En 1809 et 1811 surviennent deux épidémies de clavelée mais nous ne savons pas si elles touchent le troupeau. Une vente de 60 reproducteurs est organisée à Villefranche en mai 1809. Un autre régisseur M.

La partie affermée couvrait 1.430 « bicherées », soit 12 à 15 hectares. Les bâtiments comprenaient : 1° La ferme expérimentale à Laye, près de Saint-Georges, la Grange de Marsangue, une partie du château de Bellevue ; ainsi logé le troupeau occupait trois corps de bâtiments bien distincts. Le bail fut signé le 27 juillet 1807 ; le comte d'Herbouville, alors ministre des finances, en avisait directement l'intéressé par lettre.

Hébert est nommé. En 1814, le troupeau est évacué hors de la zone de combats et revient en 1815. La clavelée sévit en 1816, décime le troupeau déplacé à Nandax près de Roanne dans la Loire. Le bail est résilié le 2 décembre 1816. M. Despinay continue l'exploitation à son compte et aura été le principal bénéficiaire de cette affaire. Cette bergerie installée dans une région viticole ne pouvait réussir. Tessier est chargé de trouver une autre implantation. Le troupeau s'établira finalement à Rorthey dans la commune de Sioure près de Neuf-Château dans les Vosges. Viennent compléter le cheptel des animaux de Trèves.

La bergerie impériale de l'Ouest

Créée en 1806, elle s'installa dans des bâtiments et sur des terres dépendant du Château de Tonnerre dans la commune de Cellier en Loire-Atlantique, propriété de M. de Jamonnières. Le directeur était M. Lemasne. Le troupeau fut formé par 20 béliers de Perpignan, 150 brebis de Pompadour et 100 autres d'Espagne. Les bâtiments n'étaient pas en très bon état tout aussi bien pour le personnel que pour les ovins. Béliers et brebis en surplus étaient vendus aux enchères à Nantes, assez difficilement car les prix paraissaient trop élevés aux cultivateurs. En 1822, un litige entre l'Etat et le propriétaire des lieux entraîne le déplacement du troupeau dans la propriété du régisseur à La Ferrière dans la commune de

² - Bergers et moutons de la Crau à l'alpe : Pastoralisme ovin et transhumance de la Crau à l'Alpe. Sandrine Krikorian. Editions BoD. Paris. 2021

Chateaubriand en Loire-Atlantique. Une cinquantaine de bêtes furent confiée à l'abbaye de Melleray dont le père abbé de retour d'Angleterre s'adonnait à l'agriculture.

La bergerie de Saint-Genès-Champagnelle

En mai 1807, un accord est trouvé avec M. Delmas, le propriétaire d'un domaine à une altitude de 890 mètres au sud-ouest de Clermont-Ferrand et près du Puy-de-Dôme. Le troupeau fut constitué de bêtes de Pompadour et de Perpignan. Il se comporta très bien mais ne gagna pas en taille vu les rudes conditions climatiques.

La bergerie de Palaud-Weisweiler ou de la Ruhr

En 1808, elle s'établit sur la rive gauche du Rhin, qui alors faisait partie de la France, dans la ferme domaniale de Weisweiler, commune du canton d'Eschweiler près d'Aix-La-Chapelle. Les animaux sont logés dans les dépendances du château de Palaud. Cet établissement occupait une place idéale à proximité des grandes manufactures de drap de Montjoie, Strotberg, Roatgin, Yerviers, Limbourg et Eupen. Des propriétaires avaient acquis des domaines considérables pour y disposer des bergeries afin de croiser le cheptel local avec du mérinos pour approvisionner directement les manufactures. Le troupeau venant d'Espagne séjourna environ un an à la bergerie de Bennerath près Trèves, parce qu'il était couvert de gale. Guéri, il fut dirigé sur Aix. Ce troupeau était de l'importation de M. Poyferé de Cère. Il voyagea de Paris à Trèves. Une bonne partie des brebis étaient prêtes à agnelier. Un cheval muni de paniers permettait de recueillir les agneaux, le temps qu'ils puissent suivre leurs mères. Le régisseur était M. Rappolt. Le troupeau fut pris lors des troubles de 1814 et le régisseur massacré.

La bergerie d'Ober-Emmel près Trèves

Cet établissement est créé le 6 septembre 1805 dans le département de la Sarre. Ober-Emmel et Bennerath avaient appartenu à des maisons religieuses. Son implantation est confirmée par un décret de l'empereur, du 16 frimaire an XV (7 décembre 1805), signé au quartier général d'Austerlitz et conçu en ces termes : « Napoléon, empereur des Français, décrète ce qui suit : Les fermes d'Ober-Emmel et Bennerath, situées dans le département de la Sarre, sont mises à la disposition du ministre de l'intérieur, pour former des établissements de béliers et brebis de race mérinos d'Espagne, à la charge de « faire acquitter sur les fonds de son département » les indemnités qui pourraient être dues aux fermiers des deux domaines... » M. Schneider en devient le régisseur. Le troupeau était formé de 10 béliers, quatre-vingt-dix brebis de Perpignan et de deux béliers, quatre-vingt-huit brebis de Pompadour. Le gérant avait amené son établissement dans un état de prospérité tant au niveau des terres que du troupeau. Lors des troubles de 1814, des troupes occupèrent le territoire de Trèves et M. Schneider évacua une partie du troupeau à Metz qui subit un siège à son tour. Les rescapés furent dirigés sur Rorthey.

Les bergeries de particuliers

La bergerie de Rueil-Malmaison

Construite pour l'Impératrice Joséphine en 1805 et 1806, elle fut approvisionnée avec des souches mérinos reconnues provenant de l'importation de 300 mérinos en 1807. Le troupeau maintenu à 500 têtes vendait chaque année des reproducteurs. L'impératrice donna des mérinos pour créer une bergerie à la Ferté-Beauharnais, dont le prince Eugène, son fils, était propriétaire. A la mort de Joséphine en 1814, il y avait 310 animaux. Le plus beau et le meilleur du troupeau fut alors conduit à Munich, en Bavière, chez le prince Eugène. Le reste fut placé chez le fermier des domaines de Malmaison. En 1815, une partie du troupeau fut cédée à M. de Vitrolles, un des restaurateurs de la monarchie.



La bergerie de la Celle-Saint-Cloud

Elle appartenait à M. de Morel-Vindé à côté de son château de la Celle-Saint-Cloud près de Versailles. Le cheptel ne provenait pas directement d'Espagne mais de trois établissements réputés, Rambouillet, Malmaison et Tessier. Ses animaux étaient de taille élevée et très riches en laine d'une grande finesse. Aussi beaucoup de cultivateurs des environs se sont procuré des béliers dans la bergerie de la Celle.

La bergerie de Tustal

Ce troupeau a été formé d'animaux, puisés dans des importations du gouvernement, et dans une des premières faites en conséquence du traité de Bâle, permise à M. Dijon, grand propriétaire. Ces animaux portaient les marques des belles cavagnes d'Espagne, Negretti, Paular, l'Escorial... M. Gris de la Salle acquit ce troupeau en 1811 et 1812 et l'installa dans son domaine de Tustal dans la commune de Sadirac près de Bordeaux. Il logea ces animaux dans des bâtiments qui faisaient partie du château et qu'il agrandit. Le changement de climat et de nourriture n'eut pas d'influence sur la santé des animaux mais ils furent atteints du claveau, qu'ils avaient apporté d'Espagne ou pris en chemin, ainsi qu'il était arrivé à celui de Rambouillet. Les laines étaient très fines et le propriétaire les vendit d'abord à M. Ternaux. Comme il ne les payait pas leur valeur, il traita par la suite avec des fabricants de Louviers et d'Elbeuf puis avec des courtiers et enfin avec des marchands de Bordeaux, qui les achetaient sur le marché. Après la guerre d'Espagne et pendant une partie de la restauration, les cours ayant chuté, M. Gris de la Salle réduisit à 200 têtes son troupeau qu'il avait porté à 500.

La bergerie de Coupvray et de Ville-Paris

En octobre 1807, M. Dorvilliers reçut d'Espagne trois cents mérinos, extraits dès le mois de juillet précédent, de la cavagne Negrette, sous les auspices du duc d'Herodia, et un petit lot des bergeries du Prince de la Paix. Ces bêtes avaient à la peau des plis rendant les toisons plus pesantes. Ce caractère fut ensuite éliminé car à l'endroit des plis la laine était plus grossière. M. Dorvilliers ajouta à son troupeau vingt béliers de Rambouillet qui en ont relevé la taille. La plus grande partie du troupeau a été mise dans les dépendances du château de Coupvray, en Brie, département de Seine-et-Marne, et l'autre à Ville-Paris près de Paris. Les béliers mérinos permirent à des cultivateurs du Gâtinais, de Bourgogne, du Berry et de Brie de métisser leur cheptel.

La bergerie de Cère dans les Landes

Cet établissement fut établi par M. de Poyferé dans son domaine de Cère près de Mont-de-Marsan. Le troupeau provenait de plusieurs importations du gouvernement et de la bergerie de Perpignan. L'invasion de l'armée anglo-espagnole vint, en 1814, la désorganiser et la disperser. Ce qui restait fut confié à M. Mac-Mahon dans le Gers.

Autres établissements

Ces bergeries sont indiquées par M. Tessier.

M. le comte Chaptal, pair de France, établie au château de Chanteloup, près Amboise. En 1802, sur proposition du préfet Pommereul, Chaptal, ministre de l'intérieur du premier Consul, achète pour 200 000 francs le domaine de Chanteloup (environ 230 hectares) à quatre kilomètres d'Amboise (Indre-et-Loire). À partir de 1804, il engage des sommes considérables pour restaurer le château et les dépendances, et pour remettre les terres en exploitation. Son élevage de mérinos devient célèbre dans toute l'Europe par ses ventes de béliers et de laine. Le troupeau atteint 1 200 têtes et dut être déplacé aux Arpentis en Indre-et-Loire sur un domaine de 300 ha.

M. Terray³, gendre de M. de Morel-Vindé⁴, en Brie.



³ - Claude Hippolyte Terray, comte de Rozières (1774-1849), était héritier du Château de La Motte-Tilly dans l'Aube.

⁴ - Charles-Gilbert, vicomte Morel de Vindé (1759-1842) est magistrat, agronome, littérateur et homme politique. Il écrit un livre sur la maladie du charbon des moutons, où, bien avant Pasteur, il semble avoir l'intuition de

M. le maréchal Moncey⁵, duc de Conegliano, près Luzarches, puis dans le Dauphiné.
 Préfecture d'Eure-et-Loir, près Chartres, en Beauce. On ne la permit qu'à condition qu'on n'achèterait des bêtes que dans les bergeries impériales de l'Ouest, de Perpignan et de Rambouillet.
 M. le comte Regnaud de Saint-Jean-d'Angely⁶, au Val, près l'Île-Adam.
 M. le duc de Benevent (de Talleyrand)⁷, à Valencey en Berry.
 M. le général Beurnonville⁸, à Balaincourt, près Pontoise.
 Madame Dauver, à Bretteville, près Dieppe, pays de Caux.
 Madame de Montlevaut, à Chatou, près Saint-Germain-en-Laye.
 Madame de Montebello⁹, à Maisons, près Saint-Germain-en-Laye.
 M. Delessert¹⁰, à Villeneuve, près Paris.
 M. Bourlier Dorgeval¹¹, à Athis, près Paris.
 M. Girod, à Naz¹², pays de Gex dans l'Ain.
 Nous y ajouterons deux élevages.
 MM. Charles-Louis-Alexandre (1765-1829), comte de Polignac et son fils Héracle-Charles-Alexandre (1789-1851) à Outrelaise, près de Gouvix dans le Calvados¹³.
 M. le Marquis de La Fayette au château de La Grange, près de Rozay-en-Brie et Courpalay¹⁴.

l'existence des microbes et de leur rôle dans cette maladie. Outre ses écrits sur l'agriculture et sur les troupeaux de moutons mérinos, Morel de Vindé a publié quelques ouvrages de littérature. Celui qui a obtenu le plus de succès est un petit traité de morale. Il a été propriétaire du Château de la Celle, dans la commune de La Celle-Saint-Cloud, de 1804 à 1842, où il éleva l'un des plus beaux troupeaux de moutons mérinos de son époque.

⁵ - Bon-Adrien Jeannot de Moncey (1754-1842), duc de Conegliano, est un général français de la Révolution et un maréchal d'Empire.

⁶ - Michel Regnaud de Saint-Jean d'Angély (1760-1819), homme politique, avocat et journaliste, député aux États généraux, conseiller et ministre d'État sous l'Empire, comte d'Empire, membre de l'Académie française.

⁷ - Charles-Maurice de Talleyrand-Périgord, communément nommé Talleyrand (1754-1838).

⁸ - Pierre Riel, marquis de Beurnonville (1752-1821), est un général français de la Révolution et de l'Empire, et un maréchal de France de la Restauration.

⁹ - Louise Antoinette Scholastique Guéheneuc, épouse Lannes, duchesse de Montebello (1782-1856) est la veuve de Jean Lannes, duc de Montebello, né le 10 avril 1769 à Lectoure (Gascogne) et mort le 31 mai 1809 sur l'île de Lobau, en Autriche, à la suite des blessures reçues à la bataille d'Essling.

¹⁰ - Jules Paul Benjamin Delessert (1773-1847), naturaliste, homme d'affaires, s'est rendu célèbre en développant la méthode d'extraction du sucre de la betterave inventée par Jean-Baptiste Quéruel. La famille Delessert est une famille de banquiers d'origine suisse. Etienne, le père de Benjamin, lui confie la banque, s'intéresse à l'agriculture, à l'amélioration des assolements, à la fabrication de nouvelles machines agricoles et organise l'extraction d'Espagne des mérinos du traité de Bâle.

¹¹ - La ferme d'Oysonville comprend 78 ha de terres dispersées sur le plateau d'Athis. Son détenteur, Alexandre Guillaume Le Bourlier d'Orgeval (1756-1815/1820), fermier-laboureur, secrétaire du Roi, est le premier maire d'Athis en 1790 et Conseiller général de Seine-et-Oise sous l'Empire.

¹² - M. Girod de l'Epeneux (peut-être Jean Louis Girod de l'Ain 1753-1839), dans le pays de Gex, prit, dans les extractions Gilbert et Delessert, des lots de mérinos de grande finesse. Il sélectionna une race particulière, de taille moyenne, mais vigoureuse, peu malade, avec une grande abondance de laine. Ses neveux continuèrent son œuvre et s'associèrent avec MM. Perrault et Montanier dans l'association rurale de Naz.

¹³ - Quand au début du XIXe siècle des Polignac font rimer mouton Mérinos et département du Calvados. Souffle de la Neira N° 70 décembre 2019 à N° 72 septembre 2020

¹⁴ - La Fayette, terrien et éleveur de moutons. Jean Claude Brunelin. Bulletin historique de la Société académique du Puy-en-Velay et de la Haute-Loire. Année 2010

Sous le Premier Empire (mai 1804 – avril 1814) ***La mérinisation du cheptel français***

Les dépôts de béliers mérinos

L'Abbé Tessier¹ donne une explication sur la genèse de cette mesure. Les éleveurs de mérinos purs ne pouvaient tous les vendre comme reproducteurs. Ils castraient les mâles en trop pour les engraisser pour la boucherie. Bonaparte en fut choqué : « *Comment ! châtrer des béliers mérinos, c'est un crime comme de châtrer des chevaux arabes. Je veux empêcher cela. S'il faut dépenser 20,000,000, je les dépenserai.* » M. de Montalivet était alors ministre de l'intérieur. Il fut chargé de dresser un plan pour répondre aux souhaits de l'empereur. « *Ce plan consista à acheter des béliers dans les troupeaux purs mérinos, à les placer dans différents dépôts d'où, au temps de la monte, on devait les distribuer aux cultivateurs qui les y ramèneraient après les avoir employés. En communiquant ce plan, M. de Montalivet ajoutait qu'à mon retour de Hollande, où j'avais été envoyé, je l'aiderais de mes conseils.* » Tessier mis au courant de ce projet, le désapprouve mais doit l'exécuter. Une véritable administration mérinos est mise en place avec 4 inspecteurs généraux, un pour le Nord, un pour le Midi et deux pour le Centre, et plusieurs sous-inspecteurs : MM. Poyferé de Cère, de Vitrolles, de Lullin de Châteauvieux, Imbert, L'Echeneur, Chesneau-Latouche neveu de Gilbert, et Saint-Léger. Ils achètent des béliers dans des troupeaux reconnus purs, font des mécontents dans ceux qu'ils excluent. Les reproducteurs sont tous payés au prix fixé par le ministre et placés chez des dépositaires sous convention. Tessier critique le système en indiquant qu'il n'était pas possible de connaître tous les troupeaux et de prendre tous les animaux disponibles ce qui rendait les autres invendables et décourageait les éleveurs. Le système de prêt était aussi très risqué au point de vue soin des béliers aussi bien chez les dépositaires que chez les utilisateurs. L'aspect sanitaire était difficile à maîtriser avec le risque de propager des maladies. La première année de mise en place des dépôts, il y eut beaucoup de mortalité. M. Becquey, devenu directeur de l'agriculture en 1814, supprima les dépôts trop dispendieux.

Le décret du 8 mars 1811

Le décret du 8 mars 1811 réglemente la formation de dépôts de béliers mérinos.

Dans le cours des années 1811 et 1812, il sera formé 60 dépôts de béliers mérinos. Chacun de ces dépôts sera de 150 béliers au moins, et de 250 au plus. Ils seront confiés à des

propriétaires ou fermiers, lesquels les entretiendront, nourriront, profiteront de la toison, et recevront, s'il y a lieu, selon les localités et le prix des fourrages, une indemnité annuelle, qui sera réglée à l'avance par notre ministère.

Au temps de la monte les béliers seront distribués gratuitement aux propriétaires de troupeaux indigènes, qui les soigneront et en répondront, sauf les accidents non provenant de leur part.

Ces béliers, après la monte, rentreront au dépôt.

Le nombre des dépôts sera augmenté, chaque année, pendant 7 ans, et porté jusqu'à 500.

Il statue aussi de la manière de former les dépôts.

Pour former les dépôts de béliers, on prendra tous les béliers qui existent, au-dessus des besoins, dans nos bergeries impériales ; tous ceux qui en proviendront à l'avenir ; tous les béliers qui se trouveront dans les troupeaux qui seront extraits d'Espagne, d'après nos ordres ; les béliers qui seront achetés de gré à gré dans les troupeaux des particuliers, reconnus par les inspecteurs, pour être de race pure et sans mélange.

Des règles de police complètent le dispositif.

Il est défendu à tout propriétaire de troupeau de race reconnue pure, de faire châtrer aucun bélier, sans que



¹- Histoire de l'introduction et de la propagation du Mérinos en France. Ouvrage posthume de M. Tessier. Bouchard-Huzard. Paris. 1839

l'un des inspecteurs ait examiné les animaux anciens, antenois ou de l'année, ne lui en ait donné attestation, n'ait fait le choix des béliers pour les dépôts, et permis la castration de ceux qu'il aura laissés comme défectueux ou trop faibles, lesquels il marquera à cet effet. Le surplus sera acheté de gré à gré pour le compte du Gouvernement.

Tout propriétaire de troupeau métis qui sera à portée d'un dépôt de béliers mérinos, et à qui ce dépôt pourra fournir des béliers pour sa monte, sera tenu de faire châtrer tous ses mâles.

La contravention aux articles précédents sera constatée par les inspecteurs des troupeaux, ou, sur leur réquisition, par les officiers de police, et punie : de la confiscation des animaux châtrés ou non châtrés ; d'une amende de 100 francs à 1000 francs, et double en cas de récidive.

Sont prévus quatre *inspecteurs généraux* et un *inspecteur particulier* par chaque arrondissement : pour la surveillance et l'inspection des dépôts de béliers ; pour faire les achats et exercer la police.

Les *inspecteurs généraux* seront chargés : de visiter, une fois par an, tous les dépôts et tous les troupeaux de race pure ou améliorée ; de faire les achats de béliers au compte du gouvernement ; de correspondre avec les inspecteurs particuliers ; de former des états annuels des bêtes pures et améliorées ; de recueillir et transmettre, sur la branche d'économie rurale dont ils sont chargés, tous les renseignements nécessaires.

Les *inspecteurs particuliers* surveilleront les dépôts de béliers, en feront la répartition au moment de la monte visiteront les troupeaux où ils seront pendant la monte, prescriront et feront exécuter les mesures sanitaires, visiteront, inspecteront les troupeaux de race pure et améliorée, correspondront avec le ministre de l'intérieur, le préfet et l'inspecteur général.

Le dernier point aborde le traitement des inspecteurs et les fonds mis à disposition pour financer l'opération à savoir 600 000 francs pour 1811 « *et successivement ceux nécessaires pour porter au complet et entretenir les dépôts, jusqu'à ce que le système d'amélioration des races de bêtes à laine soit complet.* »

Cet arrêté n'a guère le temps d'être appliqué. Nous n'avons rien trouvé concernant la Haute-Loire mais quelques renseignements sur d'autres dépôts.

Sur le plateau de Langres², les abbayes du moyen âge, principalement l'abbaye cistercienne d'Auberive, nourrissaient dans leurs grandes fermes d'importants troupeaux de moutons. Dès la fin du XVIIIe siècle Daubenton qui possédait la ferme de Courtangis près de Montbard avait tenté améliorer la race du pays par des croisements avec des mérinos importés d'Espagne en vue obtenir une laine de plus belle qualité. La création d'un dépôt de béliers mérinos en 1811 à **La Villeneuve-les-Convers (Côte-d'Or)** en plein Châtillonnais eut pour conséquence la constitution de troupeaux de choix aux



toisons fines et bien fournies. Le directeur était M. Blandin. Le cheptel comprenait 67 béliers d'origine

Derepas, 81 Rambouillet, 42 François Jourdeuil maire de Veuxhalles (Côte-d'Or). Ce troupeau de Villeneuve a été dispersé en 1814 et les béliers répartis dans des élevages de la région (Ordonnance du 27 septembre 1814). Par la suite le Châtillonnais qui possédait les plus grands troupeaux de la Montagne resta spécialisé dans l'élevage du mérinos.

Dès qu'il a connaissance du décret, le préfet de **l'Isère**³, Fourier, demande aux sous-préfets d'en faire part aux grands éleveurs de leur arrondissement. L'intervention de l'État dans l'amélioration des races ovines se traduit sous l'Empire par l'établissement d'une administration nationale autonome. Un système organisé et structuré, avec des employés spécialisés, est mis en place nationalement. Les propriétaires de dépôts de béliers mérinos sont choisis par les inspecteurs généraux des béliers mérinos, au nombre de quatre pour toute la France. Ces hommes, au traitement équivalent à celui d'un préfet (8 000 francs de traitement et 4 000 francs de frais de tournée) parcourent les

différents départements de leur circonscription et font l'examen des emplacements proposés pour

² - L'évolution agricole du plateau de Langres. Marcelle Richard. Annales de géographie. Année 1929

³ - L'action publique dans le domaine de l'agriculture au début du 19^e siècle : l'État et l'élevage en Isère du Consulat à la monarchie de Juillet de M Thorat. 2005. Ruralia

l'établissement de dépôts. Ils se rendent sur place pour examiner la nature du sol et du climat, le régime localement suivi dans le traitement des bêtes à laine, et les maladies dont sont atteints les moutons dans cet endroit. Puis ils déterminent si le propriétaire possède les qualités estimées nécessaires. Les dépositaires de béliers du gouvernement doit répondre à plusieurs critères : une « *moralité* » reconnue ; une aisance financière à savoir une exploitation suffisante pour nourrir, aux champs comme dans la bergerie, un troupeau de 150 à 250 béliers, indépendamment de ses propres troupeaux, des bâtiments vastes et bien aérés, de bonnes conditions sanitaires avec des troupeaux sains et sans béliers métis, la possibilité d'isoler le troupeau du gouvernement et enfin des compétences de la part du dépositaire et de ses employés pour l'élevage. Il faut en effet que le dépositaire ait un « *berger intelligent* », susceptible de donner des soins, capable de prévenir certaines maladies (la gale, la boiterie...) et assez attentif pour éviter les communications avec les troupeaux étrangers et ne pas conduire les animaux dans des pacages qui leur sont contraires et dans des temps qui ne leur conviennent pas.

L'inspecteur général chargé, entre autres départements, de l'Isère, est Eugène de Vitrolles. Les inspecteurs généraux doivent visiter une fois par an tous les dépôts ou troupeaux de race pure ou améliorée, faire les achats de béliers au compte du gouvernement en Espagne ou, de gré à gré, dans les troupeaux de particuliers reconnus pour être de race pure, correspondre avec les inspecteurs particuliers et former les états annuels sur les dépôts de béliers, et enfin recueillir tous les renseignements nécessaires sur l'élevage des moutons. Se livrant à des tournées dans plusieurs départements, il obtient l'autorisation du gouvernement de correspondre dans chaque département avec un « *propriétaire éclairé* » qui puisse le remplacer et suivre en son absence les opérations dont il est chargé. Eugène de Vitrolles choisit pour cela, pour l'Isère, le sieur d'Avignonet, un grand propriétaire de l'arrondissement de Grenoble.



Au-dessous de ces quatre inspecteurs généraux, des inspecteurs particuliers sont nommés par le gouvernement. Ces places, très bien rémunérées (2 400 francs de traitement, et 1 200 francs de frais de tournée), sont particulièrement recherchées par les notables locaux férus d'agromanie, les grands éleveurs du département, moyen de concilier leur passion et une activité

professionnelle rétribuée et assez prestigieuse localement.

L'administration chargée du contrôle et de l'application des mesures gouvernementales est mise en place assez rapidement, mais elle n'est qu'une structure d'encadrement. Le gouvernement dépend, pour l'application de son programme, de l'action des grands propriétaires et des grands éleveurs du département car ces mesures ne sont qu'incitatives. Les grands propriétaires candidats au dépôt de béliers mérinos ne sont pas très nombreux au début, notamment à cause de la charge et du risque financier que représente l'entretien d'un grand troupeau de 150 béliers.

La solution adoptée consiste alors, en Isère, à établir un dépôt unique mais plus petit que prévu. Un dépôt de 80 béliers mérinos est ainsi établi dans le département, en juin 1813, dans la commune de Mens, située dans la montagne, avantage pour l'élevage de moutons mérinos. Le dépositaire choisi par le gouvernement est le maire de Mens, Pélissier, un des grands notables et grands propriétaires agriculteurs du département. Passionné par l'élevage, notamment l'élevage de moutons, il avait été l'un des premiers à acheter, à ses frais, des moutons mérinos en 1806. Tous les frais d'entretien de ces mérinos sont à sa charge, à l'exception des frais de vétérinaire en cas de maladie, pris en charge par l'État. Les béliers de ce dépôt devant servir à l'amélioration des races, Pélissier doit les distribuer, pendant le temps de la monte, entre les divers propriétaires du département qui en font la demande, en prenant des précautions sanitaires très strictes. Lorsque les béliers rentrent au dépôt, il doit les inspecter afin de « *se prémunir contre le danger d'introduire dans le troupeau quelque bête infectée [...]* ». Pélissier commence, dès août 1813, à distribuer les béliers de son dépôt aux propriétaires du département qui en demandent pour le service de la monte, principalement de grands éleveurs et grands notables du département.

En Isère, comme dans d'autres départements, l'élevage du mouton mérinos connaît une crise importante en 1813-1814 et il disparaît à la fin de l'Empire. Dès octobre 1813, le propriétaire du dépôt de mérinos se plaint au préfet de ce que les béliers du gouvernement sont en mauvaise santé. Le dépôt de mérinos est finalement dissous par le gouvernement en décembre 1814 et les animaux répartis dans les troupeaux de particuliers, de

grands éleveurs du département. En décembre 1815, le dépôt de béliers de mérinos de Mens est définitivement fermé. Sur les dix béliers qui restaient dans ce dépôt en février 1815, trois sont morts, deux ont été confiés à des éleveurs locaux, cinq restent dans la propriété de Pellissier.

En **Loir-et-Cher**⁴ où le dépôt est établi en septembre 1813, aux confins de la Sologne, chez M. le marquis de Gaucourt à Beauregard. Les contraintes sont nombreuses et l'opération n'est pas d'un bon profit car les indemnités peinent à couvrir les frais de fourrages, de logement et de gardiennage d'un berger. Les prêts de béliers sont très encadrés. Les demandes adressées avant la fin mai doivent être accompagnées d'un certificat du maire ou d'un vétérinaire attestant du bon état sanitaire du troupeau. Les béliers sont pris au dépôt courant août à raison de 3 pour 100 brebis. Ils reviennent au dépôt au plus tard le premier octobre. Les bénéficiaires sont tenus de les bien soigner, d'éviter de les envoyer aux champs par la rosée, la pluie et le brouillard. En cas de perte, elle doit être constatée par le maire ou un vétérinaire, la peau et la corne avec sa marque étant rapportées au dépôt. Les grands propriétaires ont déjà leurs reproducteurs et feront peu appel au dépôt d'autant plus que l'amélioration de la race solognote ne les préoccupe pas tellement. Le dépôt sera fermé le 24 février 1815 et il ne possédait alors que 28 béliers. Dix seront donnés et les 18 autres laissés au dépositaire en compensation de son indemnité de gardiennage.

En **Languedoc**⁵, « le gouvernement impérial avec la création de dépôts de béliers en 1811, met sur pied un véritable dirigisme ovin centré sur le mérinos. Les premiers mérinos arrivant d'Espagne ne rencontrèrent que peu de succès en Languedoc méditerranéen... Par la suite, lorsque le gouvernement impérial se lança résolument vers une politique de métissage avec des mérinos importés d'Espagne, cinq dépôts de béliers seulement se créèrent sur les treize prévus en Languedoc. Ils eurent d'ailleurs une courte existence puisque la dislocation intervient le 24 septembre 1814. »

Dans le **département du Nord**⁶, le dépôt est placé dans la commune de Viesly de l'arrondissement de Cambrai, chez M. Depreux, maire de cette commune. Dès les premiers jours d'octobre dernier, il est arrivé chez lui un premier convoi de 105 beaux béliers mérinos. Aux termes du décret, au temps de la monte, ces béliers doivent être distribués gratuitement aux propriétaires des troupeaux indigènes qui doivent les soigner et en répondre, sauf les accidents non provenant de leur part. Ces béliers après la monte, doivent rentrer au dépôt.

Jean-Baptiste Leschenault de la Tour (1773-1826) est surtout connu comme botaniste en chef de l'expédition Baudin vers l'Australie, en 1803, d'où il rapporta une très riche collection de plantes et d'oiseaux. En 1811, on le retrouve chargé d'une mission d'inspection des dépôts de brebis mérinos dans les départements de la Lozère et de l'Aveyron⁷. Il enquêta avec soin et produit des rapports remarquables. Dans une lettre à son épouse (?) d'Orléans, en août 1811, il évoque son voyage avec humour.

« Me voilà en route pour aller remplir la mission dont je suis chargé. Je me rends à Limoges et là je recevrai des nouvelles de M. Poyferé de Cère, mon inspecteur général avec lequel je dois commenter ma marche et mes opérations. Je voyage à petites journées et à cheval, c'est le moyen le plus économique et le plus convenable pour les visites que j'aurai à faire. Cette manière hussarde de voyager n'a rien de désagréable, on voit très bien les pays où l'on passe. J'ai choisi un animal de nature pacifique qui ne trouble pas par une trop grande vivacité mes réflexions. Nous sommes déjà bien accoutumés ensemble, je le nourris bien et il me porte de même... Cette diable d'inspection est bien loin []. Vous me demandez ce que vaut ma place ? Peu de choses, 2400 francs d'appointement puis des frais de route qui ne sont pas réglés pour cette année... Vous voyez que je ne tonds encore, ni n'écorche ces pauvres mérinos, mais avec le temps il me sera peut-être permis de viser à une inspection générale et alors



⁴ - La Sologne : Des moutons, des landes et des hommes (XVIIIe siècle-Second Empire). Bernard Heude. Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2012.

⁵ - La crise de l'élevage ovin en Languedoc méditerranéen dans la première moitié du XIXe siècle. Yvette Maurin. Cahiers de la Méditerranée. Année 1977

⁶ - Annuaire statistique. Annuaire du département du Nord. An XI-1890

⁷ - Le commerce de laines d'Espagne sous le Premier Empire. F. Evrard. Revue d'histoire moderne et contemporaine. Année 1937. 12-28

la place vaudra la peine. Il était essentiel pour l'avenir, que je tins à quelque chose, le gouvernement n'abandonne point ceux qu'il emploie ».

Ce n'est que 5 ans plus tard, en 1816, qu'il sera nommé directeur du Jardin Royal de Pondichéry et correspondant du Muséum.

Il semble qu'en deux ans, 50 dépôts furent créés mais ne groupèrent qu'un petit nombre de béliers. Les sommes consacrées au financement de l'opération ne furent jamais suffisantes : 200 000 francs en 1811, 350 000 en 1812 et 1813. La création de ces dépôts soulevait de vives critiques même au sein de cette administration. Lullin de Châteauvieux, directeur général des troupeaux de béliers, dénonçait l'absurdité de ce décret qui décourageait les éleveurs de mérinos purs. Les propriétaires de métis n'avaient plus intérêt à leur acheter des béliers de race pure alors que le gouvernement leur en fournissait gratuitement.

Bergeries et dépôts de béliers, à quelques exceptions ne survivront pas à l'Empire. Il faut préciser aussi que l'état de guerre et le blocus continental perturbèrent sérieusement le cours des laines⁸. Un décret du 12 décembre 1805, sanctionné par la loi du 30 avril 1806, prohibait la sortie de France des laines et des mérinos. En 1809, Napoléon ayant razié les laines espagnoles « pour en ravir l'emploi aux anglais », inonda le marché français du double de la capacité d'absorption des manufactures. S'y ajoutèrent les laines de France et d'Allemagne qui ne pouvaient passer en Angleterre et encombraient les magasins. Pour remédier à la situation, le gouvernement organisa une vente des surplus en janvier 1810, qui entraîna une chute des cours et un mécontentement des éleveurs.

Quoiqu'il en soit, en 1811, la France comptait 200 000 mérinos de race pure et 200 000 métis. Selon les économistes, il aurait fallu pour approvisionner les manufactures de drap, 2 millions de mérinos et 10 millions de métis. La baisse du cours de la laine après 1825 va amplifier la désaffection pour le mérinos ainsi que la concurrence des races à viandes venues d'Angleterre.

La situation en Haute-Loire.

Lors du grand recensement de l'an III⁹, l'agent national de Brioude, le citoyen Dalbine décrit la population ovine de son district. Il distingue trois espèces : le mouton du Quercy avec une laine assez belle dans le canton de Paulhaguet ; les moutons appelés Bizets avec une laine peu abondante mais soyeuse et cendrée, dans la partie occidentale du district ; la Rava à longue laine dans la partie orientale. « On pense qu'il serait à propos d'envoyer des ci-devant provinces du Quercy et du Rouergue quelques brebis et béliers qui, à la longue renouvelleraient absolument les espèces. Le district désirerait un des béliers et des brebis que le ci-devant Capet avait fait venir d'Espagne et que l'on croit être à Meudon ou à Bellevue. »

Au printemps 1801, lors de l'extraction de Gilbert, une partie du troupeau est acheminé vers Paris avec des livraisons intermédiaires pour des particuliers, notamment à Lyon dont 3 béliers et 6 brebis pour la Haute-Loire. Nous n'en connaissons pas le destinataire.

Hector du Lac de la Tour¹⁰ décrit le Velay¹¹ et le canton du Puy en 1813 : géologie, productions agricoles végétales et animales.

« L'espèce de brebis qu'on élève est de mauvaise qualité, mais susceptible d'une amélioration qui n'a été tentée que par un seul propriétaire de la commune de Coubon, et cette expérience n'a pas réussi, parce que les mérinos destinés au perfectionnement de la race indigène furent placés dans un vallon fertile, abrité et volcanique ».

L'auteur possède lui-même un troupeau pur et pratique du croisement avec des brebis locales mais les



⁸ - Ibid

⁹ - Le recensement des animaux de ferme de l'an III (1795). Etudes sur le Velay au XVIII^e siècle. Elie Pandraud. Centre graphique d'impression moderne. Le Puy-en-Velay. 1989

¹⁰ - Fils de Jean-Baptiste Sonyer du Lac, Pierre Raphaël dit Hector écrivit et publia des ouvrages statistiques et historiques sur le département de la Loire et de la Haute-Loire sous le nom d'Hector du Lac de la Tour d'Aurec (1773-1826) et s'intéressa particulièrement à l'ethnographie et aux croyances des Gaulois. Seigneur de La Boutonne, Marnas, Pralong et la Tour des Sauvages, il fut aide de camp du général Louis François Perrin de Précy, commandant de la Garde nationale, officier des dragons, officier d'artillerie, conseiller général de la Haute-Loire, écrivain naturaliste et historien distingué, archéologue et membre correspondant de l'Académie de Lyon.

¹¹ - Histoire du département de la Haute-Loire, Velay, canton du Puy. Hector du Lac de la Tour. Imprimerie J.B. La Combe. Le Puy. 1813

agriculteurs du voisinage refusent à se prêter à des expériences.

« Possesseur d'une propriété aride¹² et dont le climat est tempéré, j'y élève depuis plusieurs années un troupeau de mérinos qui prospère et acquiert chaque année un accroissement qui surpasse les espérances que j'avais conçues. A ce troupeau sont réunis quatre-vingts brebis indigènes qui, par le croisement des races, peuvent procurer une amélioration sensible ; mais les préjugés contre toute spéculation sont si enracinés, que les agriculteurs des environs se sont toujours refusés de mettre des brebis dans mon troupeau à l'époque de la monte. Je crois être le seul individu du département qui possède des mérinos ».

M. de Sainte Colombe¹³, sous-préfet d'Yssingaux, fait en 1829 des observations similaires.

Moutons. Nos espèces proviennent de l'Auvergne, du Dauphiné et du Forez ; les laines en sont assez grossières. La vente s'en fait aux foires de la Saint-Jean. Quelques propriétaires ont essayé d'améliorer les races en faisant venir des bêtes de la Suisse (??) et des Mérinos ; mais leur tentative a été sans succès. Les premières ont fait merveille, elles ont donné de beaux agneaux, de pure race, assez souvent deux à la fois ; mais ces heureuses épreuves n'ont pas déraciné les préférences du paysan pour ses espèces accoutumées. Les Mérinos ont péri ou dégénéré, ou les cultivateurs n'ont pas voulu livrer leurs brebis au croisement.

Roger Chouvy étudie les concours agricoles en Haute-Loire au XIXe siècle¹⁴. Concernant l'espèce ovine, il note une grande variété et une grande confusion de types, montrant un cheptel très croisé. On croit distinguer un groupe à laine blanche, Rouergue, Gévaudan, Lozère, Causse... qui semble préfigurer la Blanche de Lozère devenue plus tard Blanche du Massif central. Les hobereaux vont progressivement s'enticher du mouton Bizet qui va connaître son heure de gloire. Le mouton noir de Bains reste dans l'ombre et n'apparaît discrètement qu'en fin de siècle particulièrement dans les concours de la Passion du Puy. Le mérinos est à peine cité dans les races françaises diverses. Les races étrangères commencent à arriver d'Angleterre : Southdown, Dishley...

A notre sens et au vu de ces quelques éléments, le cheptel de Haute-Loire ne semble pas avoir été très touché par la mérinisation.



¹²- Hector du Lac habitait une gentilhommière du XVIII^e siècle, possédant encore sa décoration intérieure d'origine, aujourd'hui dénommée « *château de la Grangeasse* », anciennement seigneurie dénommée « *Tour des Sauvages* » puis « *Tour d'Aurec* ». Cet édifice constitue un des rares exemples en Haute-Loire de château construit au 18^e siècle et entouré d'un ensemble complet de dépendances agricoles et d'un parc boisé. On peut supposer que son troupeau était établi sur ce site, à quelques kms au Sud d'Aurec et au Sud-Ouest d'Ouillas, sur un sol granitique pauvre. Hector, complètement ruiné, mourut à Paris chez son gendre. La propriété fut acquise par le général Waldeck Boudinon.

¹³- Notice sur l'Instruction publique, l'agriculture et l'industrie de l'arrondissement d'Yssingaux par M. de Sainte-Colombe. Annales de la Société d'agriculture, sciences, arts et commerce du Puy. 01/01/1829

¹⁴- Les concours agricoles en Haute-Loire au XIXe siècle. Roger Chouvy. Bulletin historique de la Société académique du Puy-en-Velay et de la Haute-Loire. 2001

La politique agricole de Napoléon Bonaparte

Les Equidés

A la veille de la Révolution, le Roi possède quinze haras ou dépôts d'étalons, dont le haras du Pin, dans l'Orne, fondé par Colbert en 1714, et celui de Pompadour, en Corrèze, développé par Choiseul vers 1760, abritant 1115 étalons royaux, auxquels s'ajoutent 2124 étalons approuvés appartenant à des gardes, soit au total quelque 3239 étalons répartis dans 31 lieux. En vertu de l'idéologie égalitaire poussée à son comble, l'Assemblée constituante décide, le 29 janvier 1790, la suppression des haras, « *symboles des privilèges* », et en novembre de la même année, la vente des étalons appartenant au royaume, de façon « *à mettre chaque citoyen en face de son droit naturel d'élever des chevaux quand et comme il lui convient* ». Il semble que la loi n'ait été appliquée qu'avec une certaine lenteur. Ainsi, la mise en vente de tous les étalons et des instruments du domaine du Pin n'a lieu que les 3 et 4 mars 1793. Le directeur, qui a conservé son emploi, Théobald Wagner, prépare l'avenir en « *dirigeant les enchères de façon que les principaux sujets soient placés aux alentours* ».

Le rétablissement des haras

La Constituante avait supprimé les Haras royaux. Cependant, le cheval est irremplaçable pour la poste aux lettres, la poste aux voyageurs, l'armée et les déplacements privés. Une grande consommation en sera faite de 1804 à 1814 du fait des pertes dans les campagnes militaires et de l'extension du territoire engendrant un trafic intense de courrier et de personnes.

Devant l'urgence, la Convention nationale par la loi du 2 germinal an III (22 mars 1795) rétablit provisoirement 7 dépôts pour chevaux de cavalerie et des dépôts de chevaux de trait et de labour chez des



particuliers. Elle achète 600 étalons et en prime 600 autres appartenant à l'élevage privé. Les dépôts du Pin, de Pompadour et de Rosières, dans la Meurthe, sont remis en service, ainsi que le système des gardes-étalons de l'Ancien Régime.

Un certain laxisme, le peu d'argent investi, le nombre trop faible d'étalons, et les longues années pour produire un cheval, vont donner des résultats peu satisfaisants. Le ministre de l'Intérieur, Chaptal, diligente une enquête aux préfets par la circulaire du 15 germinal an IX (5 avril 1801). Si des départements du Nord de la France se

signalent par un commerce important de chevaux, d'autres préfets insistent sur un élevage pratiquement abandonné par suite des ravages révolutionnaires, des chevaux dégénérés, trop faibles, petits et médiocres, abâtardis... Le constat n'est sans doute pas très objectif, les paysans ayant intérêt à diminuer leur capital cheptel par crainte des impositions et des réquisitions de l'armée. Certes la petite taille, due à une nourriture insuffisante et à une mise au travail précoce, est sans doute réelle. La suppression des pâturages communaux, le morcellement de la propriété, ont réduit la nourriture traditionnellement disponible. Enfin, l'armée ne prenant des chevaux que d'une certaine taille, une sélection à rebours a pu être pratiquée par certains laboureurs dépourvus d'esprit civique.

Louis de Maleden, ancien officier de cavalerie, publie en 1803 ses *Réflexions sur la réorganisation des Haras, l'amélioration des chevaux et le rétablissement des manèges*. En l'an XIII (1805), Huzard, nommé commissaire du gouvernement, fait dans le Piémont et les départements du Midi un voyage d'inspection des écoles vétérinaires, des haras et bergeries afin de rassembler des informations sur leur état actuel et préconiser des moyens pour leur donner un nouveau départ. « *Liberté, protection, encouragement, voilà le meilleur système pour tous les genres d'industries, et plus particulièrement pour celui dont il est question (l'industrie chevaline)* » aurait dit l'Empereur. Ce sont, du moins, les principes qu'il va bientôt faire appliquer, dans le but d'améliorer l'espèce et d'augmenter le nombre de chevaux dont l'agriculture, les transports et l'armée ont besoin.

En avril 1806, le site du haras du Pin, laissé à l'abandon depuis 1790, est réacquis avec une reconnaissance d'utilité publique. Les haras sont officiellement rétablis le 4 juillet 1806 par un décret impérial, signé à Saint-Cloud.

Le cheval, sauveur du patrimoine

De nombreux dépôts d'étalons et haras sont établis dans des bâtiments religieux confisqués durant la Révolution¹. Les effets et les conséquences de la Révolution française de 1789 ont entraîné la

¹- Tanneguy de Sainte Marie. Abbayes, couvents et monastères devenus dépôts d'étalons impériaux, royaux et

chasse aux religieux et la confiscation des monastères, couvents, abbayes, chapelles et oratoires. Ces immeubles, devenus biens nationaux ou communaux, étaient voués à être exploités en carrières de pierres. Entre 1797 et 1814, Napoléon Bonaparte, en fit investir et certainement sauver pour installer des dépôts d'étalons et des dépôts de remonte militaire.

Ces sites furent adaptés aux circonstances. Un cloître pouvait servir de manège en son centre et de cheminement couvert pour promener les étalons en main en périphérie, voire de boxes en le cloisonnant et en installant des portes dans les arcades. Un réfectoire équipé de bat-flancs devenus stalles pouvait accueillir une vingtaine de chevaux. L'église débarrassée de son mobilier et de ses ornements, pouvait servir de grange à fourrage et d'écurie. Les cellules des moines serviraient de chambres aux palefreniers et le logis des hôtes de logements pour le directeur et les officiers. Les prairies, les bois, les



jardins, les puits, les étangs, la rivière et les annexes assureront les compléments d'intendance. Ainsi à Aurillac en 1806, 40 étalons et 14 palefreniers furent hébergés dans le couvent des Visitandines pour desservir les départements du Cantal, du Puy-de-Dôme et de la Haute-Loire. La Chartreuse de Rodez livra son église pour y installer l'écurie N° 1 et le bâtiment des hôtes pour les logements des officiers et le bureau du dépôt.

L'organisation des haras²

La loi du 4 juillet 1806 réorganise la production chevaline de qualité en créant 6 haras et 30 dépôts d'étalons, avec une dotation de 2 millions de francs (incluant les primes et prix des courses) qui sera diminuée de 200 000 F de 1810 à 1813 inclus.

Les Haras sont sous la tutelle du ministre de l'intérieur, Jean-Baptiste Nompère de Champagny.

Il crée six arrondissements (et nomme six inspecteurs généraux), ayant chacun un haras, ainsi que cinq dépôts d'étalons, de manière à couvrir toute la France. Ces six arrondissements sont le Nord (dépendant du haras du Pin), l'Ouest (haras de Langonnet), le Centre (Haras de Pompadour), le Midi (Haras de Pau-Gelos), l'Est (Haras de Turin) et le Nord-Est (haras de deux-Ponts). Ces deux derniers sont établis sur des territoires conquis militairement lors des guerres napoléoniennes.

Ce décret rattache aussi les deux écoles vétérinaires de Lyon et d'Alfort aux haras impériaux. Chaque haras compte un directeur, un inspecteur, un régisseur et un vétérinaire, tandis que chaque dépôt est doté d'un chef de dépôt, d'un régisseur et un vétérinaire.

Les postes d'encadrement furent pourvus par des officiers de cavalerie.

Pour l'arrondissement du Nord : au haras du Pin à Le Pin-au-Haras (Orne), sont rattachés les 5 dépôts de Abbeville (Somme), Le Bec-Hellouin (Eure), Saint-Lô (Manche), Meaux (Seine-et-Marne), Montier-en-Der (Haute-Marne).

Pour l'arrondissement de l'Ouest : au haras de Langonnet à Langonnet (Morbihan) seront rattachés les 4 dépôts de Angers (Maine-et-Loire), Craon (Mayenne), Saint-Maixent (Deux-Sèvres), Saint-Jean-d'Angély (Charente-Maritime).

Pour l'arrondissement du Centre : au haras de Pompadour à Arnac-Pompadour (Corrèze) seront rattachés les 5 dépôts de Aurillac (Cantal) en 1806, Corbigny (Allier), Cluny (Saône-et-Loire), Blois (Loir-et-Cher), Auxerre (Yonne).

Le Marquis Jean François Marie du Londel de Bongard (1758-1833) commande le dépôt de Clermont-Ferrand en 1815.

Le Commandeur Jean Joseph Amand de Meallet de Fargues (1759-1820) dirige le dépôt d'Aurillac de 1806 à 1814.

Pour l'arrondissement du Midi : au haras de Pau-Gelos à Gelos (Pyrénées-Atlantiques) sont rattachés les 4 dépôts de Rodez (Aveyron) en 1807, Tarbes (Hautes-Pyrénées), Perpignan (Pyrénées-Orientales), Agen (Lot-et-Garonne).

Pour l'arrondissement de l'Est : au haras de la Manderie de Vénerie à Turin (Pô) sont rattachés les 4 dépôts de Besançon (Doubs), Arles (Bouches-du-Rhône), Grenoble (Isère), Annecy (Léman).

Pour l'arrondissement du Nord-Est : au haras de Deux-Ponts à Zweibrücken (Mont-Tonnerre) sont rattachés les 6 dépôts de Rosières-aux-Salines (Meurthe), Strasbourg (Bas-Rhin), Tervuren (Dyle), Grandpré (Ardennes), Wickrath (Roer), Bruges (Lys).

nationaux. <http://insitu.revues.org/>

²- 04 Juillet 1806 : décret impérial sur les haras nationaux - Le Souvenir Napoléonien. <http://napoleon1er.over-blog.org>

Pour l'arrondissement du Nord-Ouest : avec le haras de Borculo (Zélande) en 1810.

Pour l'arrondissement de la Confédération du Rhin : avec le dépôt de Memsen (Basse-Saxe) en 1813.

Dans ces dépôts le nombre d'étalons varie de 15 à 80. Il est généralement de 30 à 50. Les premiers inspecteurs généraux des haras, nommés le 24 juillet 1806 sont tous des hommes de cheval qui ont souvent connu l'organisation du temps de la royauté.

Vers 1812, la réalisation, comparée au projet, est fort honorable. Il avait été prévu 6 haras et 30 dépôts avec un effectif de 1500 étalons et une centaine de juments poulinières. Les 6 haras et 28 dépôts ont été créés ou réorganisés. Les effectifs d'étalons passent de 360 à 1000 de 1806 à 1809, puis se stabilisent à plus de 1200 jusqu'en 1813, pour retomber à 1000 et 1100 en 1814 et 1815. Les poulinières évoluent autour de 90.

Les naissances sont estimées à 10 000 par an. En supposant que la proportion d'étalons approuvés chez les éleveurs particuliers soit la même que sous l'Ancien Régime, il faut ajouter 20 000 naissances soit, au total, 30 000 produits issus d'étalons de qualité et 20 % du total annuel des naissances. Parallèlement à cette organisation visant à produire des chevaux de valeur, on cherche à diminuer la multiplication des bâtards mal conformés. Le ministre de l'Intérieur, Champagny, signe le 22 août 1806 une circulaire, à l'attention des préfets. Les mesures qu'il leur demande de faire appliquer pour éviter le vagabondage des chevaux, vont jusqu'à l'amende. Toutefois, la liberté est laissée à l'éleveur du choix du géniteur, mais s'il possède un étalon primé il ne pourra plus le faire castrer.

Les autres mesures d'encouragement

Après la Terreur, les premières **courses de chevaux** ont lieu à Paris, sur le Champ-de-Mars, en 1795, pour commémorer la fin de cette triste période, et se renouvellent les années suivantes. La loi du 31 août 1805, qui sera complétée par les règlements du 10 octobre 1806 et les arrêtés des 5 et 30 octobre 1810, organise les courses. Des courses publiques ont lieu en mai, « dans les départements les plus occupés de l'élevage du cheval » et sont dotées de prix. En octobre 1810, six autres départements seront ajoutés. Le nombre de courses officielles passe de 9 en 1807 à 23 en 1813.



Dans le cadre de la loi du 4 juillet 1806 réorganisant les haras, des prix sont attribués lors des **comices agricoles** établis à l'occasion des principales foires aux chevaux. Etalons approuvés, chevaux et juments, poulains sont primés.

Les besoins en chevaux et leur lourd tribut à la guerre

La cavalerie française va compter 150 000 chevaux à son apogée : régiments de chasseurs à cheval, dragons, hussards, cuirassiers, cheveu-légers lanciers, carabiniers, grenadiers à cheval.

Il faut ajouter les chevaux de trait et de selle des régiments d'artillerie à pied et des régiments d'artillerie à cheval, soit quelque 25 000 chevaux, autant de chevaux de selle pour les officiers d'infanterie, sans oublier les équipages du Train, l'Etat-Major général, les gendarmes, les régiments de gardes d'honneur en 1813...

Selon les campagnes, le nombre de chevaux varie suivant les forces engagées et la durée des hostilités.

La campagne de 1805, en Allemagne et Autriche, a lieu de septembre à décembre, en pays riches et après la récolte. La campagne de Prusse en 1806 se déroule sans difficulté en octobre, et 20 000 chevaux sont pris à l'ennemi. La campagne de Pologne de 1807, durant l'hiver 1806, est éprouvante pour les chevaux se déplaçant dans un pays sans approvisionnement, aux chemins bourbeux. 20 000 chevaux vont mourir d'épuisement. Près de 12 000 chevaux sont réquisitionnés en Silésie, Mecklembourg, Hanovre, Brunswick...

Les dragons de la Garde sont entièrement remontés à Potsdam. La guerre d'Espagne, de 1807 à 1815 va absorber une part notable de la cavalerie basée à l'Est, augmentée de 5 000 chevaux réquisitionnés en Prusse et de 5 000 autres achetés. La campagne d'Autriche de 1809, d'avril à juillet, s'effectue avec un effectif réduit, n'atteignant pas 20 000 cavaliers, 2000 chevaux sont pris aux Autrichiens. La campagne de Russie, en 1812, rassemble 80 000 chevaux de selle et 50 000 chevaux de trait

Le franchissement du Niemen a lieu trop tôt. Le seigle, le blé, l'avoine, tout juste au stade montaison, sont coupés en herbe, ce qui provoque, avec la fatigue, la mort de 7 à 8 000 chevaux dès les derniers jours de juin. À la bataille de la Moskowa, 6 000 chevaux sont tués. Au retour, sur les chemins enneigés, il ne reste que le chaume des toits pour nourriture. 3 000 chevaux rejoindront les dépôts en fin de campagne. Dans les dernières campagnes d'Allemagne puis de France, le manque de cavalerie va gêner l'Empereur dans ses plans. En 1814, seuls 40 000 mauvais chevaux seront disponibles et à Waterloo, Napoléon disposera de 22 000 cavaliers.

La remonte

Jusqu'en 1807 la remonte régimentaire est assurée par un officier auprès de marchands attitrés. Par la suite, une commission achète pour l'armée sur les champs de foire et dans les dépôts, des chevaux qui sont ensuite répartis dans les régiments. En pays ennemi on a souvent recours aux prises de guerre et aux réquisitions. Sur les champs de bataille, les chevaux sans cavaliers sont récupérés et vendus. Jusqu'à la création du Train, en 1807, le transport des munitions et de l'artillerie est confié à des entreprises privées. Les troupes empruntent parfois la poste ou des chariots réquisitionnés aux paysans. En 1810, une commission fixe les critères retenus pour l'achat, âge, robe, hauteur au garrot. Mais il y aura, par nécessité, des dérogations sur l'âge et la taille. Malgré des races pas encore bien typées, certaines régions sont plus aptes à fournir des chevaux selon l'arme. Le cheval normand qui atteint 1,65 m au garrot, équipe les cuirassiers, les dragons, l'artillerie et la cavalerie légère pour les plus petits. Croisé avec des étalons anglais, il a de la vitesse et de l'allure. Vers le milieu de l'Empire, il est réservé à la Garde. Le cheval breton, rustique, sobre, endurant, est moins grand. En provenance de Rennes et de Saint-Pol, plus grands, ils sont appréciés des cuirassiers et des dragons ; ceux de Vannes et de Quimper équipent les hussards et les dragons ; le cheval de Saint-Brieuc, manquant d'allure tire l'artillerie ou les fourgons du Train. Le cheval des plaines du Midi, métissé depuis le Moyen-Âge avec les chevaux barbes et arabes, est réservé à la cavalerie légère. Le cheval limousin, tardif (6 à 7 ans), mais rustique, a l'agilité de l'Arabe et la noble allure de l'Andalou. Les plus brillants sujets sont vendus, fort cher, aux officiers généraux, le reste va aux dragons et aux hussards. Pour le Train on utilise le Percheron, vigoureux et docile, mais en petit nombre, le Franc-comtois, plus lourd, les chevaux du Nord, Flandre et Picardie, grands, osseux et calmes, mais aussi à partir de 1805 les chevaux du Mecklembourg, du Hanovre, du Holstein pour le trait et pour la selle. Les chevaux des haras prussiens, ceux de Saxe, Silésie et Posnanie sont appréciés par la cavalerie légère.



Les pertes

Malgré les dangers de la guerre et tous les soins prodigués à l'étape par le cavalier à sa monture, c'est du manque d'hygiène et de soins appropriés que le cheval souffre le plus. Il est vrai que la médecine vétérinaire n'est pas plus avancée que la médecine des hommes. Les pertes au combat sont estimées au quart du total des pertes qui, elles-mêmes, sont évaluées à 300 000 pour dix années de guerre. Le reste est dû à l'effort excessif, à la maladie (morve, gale, fièvre typhoïde), aux vols, aux reventes frauduleuses. Les besoins sont donc en moyenne de 30 000 chevaux par an, soit un nombre approximativement égal à celui des naissances, ou à 1,6 % de l'effectif adulte français. Les allégations selon lesquelles les prélèvements de l'armée ont provoqué la disparition de certaines races et l'appauvrissement général sont à considérer avec suspicion, d'autant plus que la remonte se fait en partie en Allemagne par prises de guerre, achats ou réquisitions, à partir de 1805.

Les autres utilisations du cheval

La Ferme des Postes est transformée en régie par la loi du 27 frimaire an VII (18 décembre 1799). Mais l'infrastructure est conservée avec ses 1 400 maîtres de postes qui emploient 4 000 postillons conduisant 16 000 chevaux.



Les messageries-nationales, assurant le transport des personnes et des bagages, une fois supprimées, les entreprises privées se partagent le marché. Il est difficile d'évaluer l'écurie dont disposent ces entreprises, d'autant plus qu'elles utilisent souvent les relais de poste. Dans un rapport sur l'Entreprise générale des messageries on note que 380 000 postes sont parcourues chaque année, dont 150 000 avec ses propres chevaux, ce qui correspond, pour ces dernières à un effectif de 1 644 chevaux par jour. Pour l'ensemble des

messageries l'effectif total ne doit pas dépasser celui de la Poste aux lettres, soit 16 000 chevaux.

Les transports par canaux utilisent des chevaux, 1 650 sont nécessaires.

Les transports privés utilisent aussi des chevaux. On estime que dans Paris intramuros circulent 30 000 chevaux, soit un cheval pour 20 habitants. En appliquant cette proportion aux onze autres grandes villes de France, on trouve 25 100 chevaux pour 501 000 habitants, et pour le total de la France le nombre de chevaux

de selle ou de trait pour les voitures privées ne doit pas dépasser 100 000, soit un nombre supérieur à celui de la cavalerie impériale, sauf pour la campagne de Russie. Au début du XIXe siècle sur terre, le cheval est, avec le bœuf une des principales sources d'énergie, en particulier pour la traction en *agriculture*. Vers 1810-1812, la population chevaline en France est d'environ 2 200 000 chevaux et élèves, soit 1 850 000 chevaux adultes de trait ou de selle, alors que la population de bœufs travaillant est de 3 200 000 têtes. Toutefois, le bœuf ne peut être utilisé que pour le travail du sol, plus rarement pour les charrois. L'énergie des chevaux dépend de quatre systèmes techniques novateurs : le système d'attelage avec le collier d'épaule et la bricole, le tirage en file des grosses charrues et des fardiers, le développement des fourrages et de l'avoine, enfin la généralisation de la ferrure qui rentabilise l'effort. Les premiers chiffres assurés sont calculés par Lavoisier au début de la Révolution. La force agricole de la France repose sur quelque 2 500 000 chevaux au début du 19^e siècle, dont 85 % pour le travail agricole, 4 % pour l'armée, 11 % pour la poste et les villes. À la campagne et à la ville, les besoins agricoles, comme ceux des attelages, ont provoqué une transformation des équidés, en taille, en puissance et en force. Dans les pays de grande culture, labours et hersages avec des chevaux lourds caractérisent les grands fermiers et les gros laboureurs, producteurs céréaliers. La distinction pays de grains / pays d'élevage correspond aussi à une division dans l'élevage du cheval. À l'ordinaire, les pays de grains, ceux qui sont situés pour l'essentiel au nord et à l'est du pays, utilisent le cheval pour l'agriculture et cela sans doute depuis le Moyen Âge. En ce qui concerne le cheval de trait, existe depuis longtemps une distinction entre pays « *naisseurs* » et pays « *utilisateurs* » : les pays de grains se servent de chevaux adultes alors que les pays d'élevage sont peuplés pour l'essentiel de juments. Il est classique de distinguer, en France, les chevaux du Nord, destinés généralement au tirage, et les chevaux du Midi, petits, légers, nerveux, aptes uniquement à la selle. Le *cheval Navarrin*, le plus méridional, répandu en Navarre, Béarn et Bigorre, est renommé comme cheval de cavalerie légère depuis longtemps. De petite taille, fin et léger mais rustique et très solide, il doit ses caractères à une parfaite adaptation à son milieu, finalement peu marqué par des apports répétés de sang Arabe. Plus au nord, le *cheval Limousin* a été volontiers considéré, du XVI^e au XIX^e siècle, comme le meilleur cheval de selle de France, voire d'Europe. Assez proches du précédent, le milieu a là aussi façonné des animaux de petite taille et à l'ossature fine. Il est volontiers rapporté que, de tout temps, les éleveurs limousins auraient recherché des étalons Barbes, Andaloux, voire Arabes. Malgré des croisements malencontreux, la situation se serait redressée grâce au haras de Pompadour et des croisements avec des étalons Arabes et Anglais. Les *chevaux de la Haute Auvergne* possédaient des caractéristiques voisines de ceux du Limousin et ont connu une histoire similaire au XVIII^e siècle. Concernant le trait, le bœuf garde un atout de valorisation à savoir sa fin en abattoir, alors que les premières boucheries hippophagiques ne seront ouvertes, à Paris, qu'en 1811 et que le saucisson de fabrication industrielle n'existe pas encore.

Cependant, le cheval est irremplaçable pour la poste aux lettres, la poste aux voyageurs, l'armée et les déplacements privés. Une grande consommation en sera faite de 1804 à 1814 du fait des pertes dans les campagnes militaires et de l'extension du territoire engendrant un trafic intense de courrier et de personnes.

***Les écuries de Napoléon*³**

L'Empereur était un cavalier endurant, mais montant sans principes et sans élégance ce qui semblait être le cas de nombre d'officiers formés trop rapidement. De plus, selles rases avec des fontes, mors à fort passage de langue, très sévère pour le cheval n'encourageaient pas à pratiquer une équitation raffinée. Malgré sa maladresse en selle, Napoléon eut des liens privilégiés avec certains chevaux.

En 1804, Napoléon recréa les Grandes écuries qui avaient été un des services les plus importants de la Maison du Roi. Si de nombreux employés furent des survivants de l'Ancien Régime, ce service n'eut pas grand-chose de commun avec son ancêtre royal, mis à part le nom et les locaux. Les écuries comprenaient un service administratif de 21 personnes et un nombreux personnel, en tout 758 personnes en 1812. Le service, qui servait à Napoléon, à sa famille, et aux officiers de la Cour, était divisé en un équipage de selle, un d'attelage, un équipage de campagne, et une écurie réservée à l'Impératrice.

Par souci de continuité, mais aussi pour des raisons de place, les Grandes écuries de Versailles furent progressivement réoccupées. À partir de 1810 les deux bâtiments des Grandes et des Petites écuries furent récupérés dans le cadre du projet de restauration globale du domaine. L'architecte Guillaume Trepsat se chargea ainsi de rétablir les bâtiments légués par la monarchie au cours d'une campagne de travaux étalée sur trois ans, qui alla de pair avec la réinstallation du service, chassé de Saint-Cloud par la démolition d'une partie des écuries de ce château en très mauvais état.

Pour la remonte de ses écuries, Napoléon possédait deux haras, à Saint-Cloud et à Stupinigi près de Turin,

³ - Les écuries de Napoléon : une parenthèse dans l'histoire de l'équitation ou la chance d'un renouveau ? Charles-Éloi Vial

créés en 1802 et 1803. Sur 2 000 chevaux passés aux Grandes écuries en 10 ans, 44 % étaient normands, 7 % limousins et 7 % arabes, le reste provenant surtout d'achats faits en Allemagne ou en Bretagne. En plus de l'élevage, Napoléon acheta également des chevaux au cours de ses campagnes militaires, notamment en Pologne. Toujours à la recherche de chevaux arabes, l'Empereur envoya en 1807 et 1808 deux expéditions en Syrie et au Liban, opération assez désastreuse.

Les écuries impériales accueillait 500 chevaux de selle en 1812, dont 50 réellement réservés à Napoléon.

Certains des chevaux⁴ de Napoléon sont restés célèbres, immortalisés parfois par la peinture, la porcelaine de Sèvres. Le *Fayoum*, était un entier arabe, gris argenté, moucheté à la tête, tous crins, acheté à l'armée anglaise, *l'Aboukir* entier arabe, gris fleur de pêcher acheté au maréchal Bessières, le célèbre *Aly*, un arabe gris sale offert à Bonaparte par le général Menou après la campagne d'Égypte, *le Cirus*, un arabe gris très foncé avec le chanfrein blanc, présent à la bataille des trois empereurs et Napoléon le surnomme *Austerlitz* à l'issue de la campagne, *l'Epicurien*, un hongre limousin bai, *le Gonzalve* un entier espagnol bai marron



utilisé durant la campagne d'Espagne en 1808, *l'Ingénu* surnommé *le Wagram*, un entier autrichien noir jais, *l'Intendant*, un autre autrichien gris argenté que les grenadiers de la Garde surnomment familièrement *Coco*, *le Jafa*, un entier arabe bai qui sera pris par les anglais après Waterloo, *le Lutzelberg*, un hongre gris d'origine inconnue, *le Montevideo*, un entier espagnol isabelle glorieux survivant de Moscou, *l'Herodot* un entier prussien gris, fameux étalon du comte von Pless à Ivenach qui est volé par les Français en 1806 et qui le baptisent *le Néron*, *les Roitelet* car il y en eu deux aux Écuries impériales, les juments *La Belle* d'origine barbe et de robe baie et *la Stirie*, jument autrichienne, isabelle pommelé... La liste est longue puisqu'elle comprend au moins 1500 chevaux, il convient d'y ajouter le *Sara*, *le Soliman*, *le Tamerlan*, *le Tauris* qui participe aux campagnes de Russie, de Saxe et de France, *le Tcherkès*, *le Turkmén* et bien sûr *le Vizir*, probablement le plus célèbre après le mystérieux *Marengo*. Il faut aussi citer *Cantal*, pas un cheval de pays mais un pur-sang élevé dans le Cantal. Les survivants des batailles finissaient leur vie dans les haras.

On peut considérer la période napoléonienne comme un nouveau départ, une période de synthèse combinant différents aspects de la

tradition équestre à la française, envisagée à la fois comme un atout stratégique et un attribut du pouvoir.

Et en Haute-Loire⁵ ?

Genèse du recensement de l'An III

Plus de 5 ans après le début de la Révolution, l'agriculture connaissait de grandes difficultés. Le cheptel était en mauvais état entraînant rareté et cherté de la viande, insuffisance de la traction animale pour les travaux des champs, manque de fumier pour fertiliser les sols et récoltes déficitaires en blé. Cette situation découlait des changements politiques et sociaux, de l'état de guerre entraînant la mobilisation de nombreux jeunes agriculteurs et les réquisitions incessantes d'animaux de trait et de boucherie. Plaintes et récriminations arrivaient aux bureaux de la Convention et du Gouvernement. La Commission de l'agriculture et des arts se saisit du problème et diffusa un journal périodique pour répandre la bonne parole dans les campagnes. Ce fut totalement inefficace, la plupart des agriculteurs étant illettrés et méfiants quant au risque de réquisitions s'ils produisaient davantage. La Commission nationale des subsistances et des approvisionnements se saisit du problème et estima qu'il fallait une grande enquête pour appréhender la situation et prescrire ensuite les remèdes. En décembre 1793, elle adressa aux administrateurs des districts français une circulaire leur demandant de procéder au recensement des animaux de ferme et de leurs conditions d'élevage. Le résultat ne fut pas à la hauteur des espérances : peu de réponses, données incomplètes et imprécises... En octobre 1794, la Commission du commerce et de l'approvisionnement est dessaisie du dossier au profit de la Commission de l'agriculture et des arts et de sa section d'agriculture animale. Elle se met au travail, élabore un projet d'arrêté ordonnant le recensement des animaux et un nouveau tableau statistique. Une lettre du savant chimiste Berthollet est jointe à l'arrêté. Le recensement de l'An III est finalement mené à bonne fin, malgré quelques retards et rappels à l'ordre républicains.

⁴- Les chevaux de Napoléon. Le Consulat et le Premier Empire. Robert. 2018

⁵- Voir les articles du Souffle de la Neira : Le cheval d'Auvergne. N° 43. Décembre 2010 ; La race chevaline du Mézenc : mythe ou réalité ? N° 44 d'avril 2011 et N° 45 de septembre 2011.

Le recensement de l'An III en Haute-Loire

La Haute-Loire réalisa son recensement dans de bonnes conditions et fit même partie des bons élèves.

Catégories	District Puy	District Brioude	District Monistrol	Haute-Loire
Chevaux	503	496	392	1 391
Juments	4 142	1 445	653	6 240
Poulains	1 350	355	193	1 898
Mulets	681	220	281	1 182
Asins	401	920	642	1 963
Bœufs	5 820	3 197	1 728	10 745
Vaches	35 995	19 863	19 127	74 985
Génisses	10 977	3 991	4 348	19 316
Taureaux	6 929	6 117	2 034	15 080
Veaux	9 063	2 300	2 729	14 092
Moutons	43 710	42 050	12 895	98 655
Béliers	8 272	2 851	1 820	12 943
Brebis	78 112	52 109	41 158	171 379
Agneaux	34 452	18 532	10 259	63 243
Chèvres	6 995	10 355	8 810	25 160
Porcins	22 587	8 423	9 172	40 182

Les rapports des agents nationaux des trois districts, Dalbine à Brioude, Liogier au Puy et Comité de l'agriculture de la Société populaire⁶ du Puy, sont bien documentés comme celui du canton de Pradelles un peu en retard. En revanche l'agent de Monistrol-sur-Loire ne rédige que de brèves observations.

Le cheptel ovin est très important puisqu'il atteint plus de 184 000 animaux de souche. Il faut y ajouter les jeunes et les moutons qui sont des agneaux engraisés.

Les bœufs au nombre de 10 745 sont la force de traction animale du département. Ils sont présents chez des paysans plutôt aisés. Les autres utilisent un attelage de vaches. Au nombre de 75 000, elles assurent trait, production de lait et de fumier, veaux.

Comme nous l'avons vu précédemment, on peut considérer que la Haute-Loire fait partie du Midi. Aussi ses chevaux sont en majorité des poulinières (6 240) avec aussi 1 391 mâles. Les chevaux sont assez peu utilisés pour le trait, si ce n'est en hiver attelé à un traîneau dans les zones les plus hautes, ou pour le ramassage du foin. Ils servent pour les déplacements et les « mondanités », cérémonies, affaires... La présence d'ânes et de mulets indique la production d'animaux de bât.

Dans le *district du Puy*, l'agent national distingue le Mézenc, canton de Fay et partie du Monastier où « on y élève beaucoup plus de chevaux que de mulets mais il y manque des juments. Le canton seul de Fay pourrait en



fournir 300 de plus mais il faudrait y établir des haras et un expert vétérinaire... » Dans le canton de Saugues, « on y élève beaucoup de mulets qu'on achète à 6 mois dans le Poitou et que l'on vend à 18 mois... » La commune de Pradelles est « environnée de prairies considérables » et d'agriculteurs bien équipés mais « entravés par l'éloignement des haras... il n'y aurait qu'à former à Pradelles deux haras, à savoir, un des chevaux de selle à deux étalons et l'autre de chevaux de trait à deux étalons aussi. L'espèce de chevaux que l'on y élève n'est pas belle mais elle est dure et supporte facilement la fatigue et le travail en

⁶ - La Société des amis de la Constitution sera remplacée par la Société populaire, un vrai club, influent, autonome, faisant tout plier devant sa volonté. La première était constituée de bourgeois mécontents, des rêveurs, relativement modérés. La Société populaire comprenait des éléments plus dangereux, traitant tous leurs adversaires de fanatiques et d'aristocrates. En 1793, cette société demeure le principal foyer révolutionnaire. Il sera dangereux de ne pas en faire partie. Toutes les administrations, département, district, commune, lui étaient soumis. Elle avait la main sur les subsistances et s'appuyait sur la délation et la terreur. Le Puy-en-Velay et la révolution française, 1789-1799. Jacqueline Bayon-Tollet. Université de Saint-Etienne. Centre d'histoire régionale. 1982

général. Les gens du pays préfèrent pour leur usage, un cheval naturel à un cheval étranger... L'établissement de deux baudets réussirait encore parfaitement dans ce pays. Il serait peut-être plus utile que celui des chevaux. On nourrit considérablement des mulets et des poulains... » la description du cheval local rejoint celle citée par Ulysse Rouchon⁷ et émanant de Lachadenède, en 1777 : « Il est bien rare de trouver dans le Velay des chevaux d'un plus haut prix, l'espèce y est basse et mal tournée. Il n'y a point de haras ; les étalons que l'on nourrit dans quelques cantons sont des Limousins mal choisis et mal soignés ; il en est de même de quelques poulains que l'Auvergne fournit au Velay. » Le Comité commente ensuite les espèces élevées dans le district et notamment « le mulet, objet d'un commerce considérable entre les habitants des plateaux supérieurs et inférieurs du district et ceux des départements méridionaux où le mulet est employé au labourage et leur sert de monture... »

L'agent national de Brioude fait son rapport. « Les bœufs et les vaches... y sont employés à la culture des terres ... les chevaux étaient attelés à la charrue dans quelques endroits avant les réquisitions... Avant la réforme, le haras du district fournissait des chevaux assez fins et propre à monter des troupes légères. L'espèce de ces animaux est généralement belle quoique d'une qualité inférieure à ceux que nourrissent les pâturages abondants du Puy-de-Dôme voisin... Les chevaux fins réussissaient assez bien dans le district. Nos juments croisées avec des chevaux danois ou normands, y donnaient de la superbe production mais les réquisitions ont enlevé toutes les juments de taille et de tout ce qu'il y avait de beau en chevaux de main ou de trait. Il ne reste plus que quelques juments de petite taille dont on pourrait tirer encore un très grand profit en les donnant à des baudets qu'il faudrait envoyer du ci-devant Poitou, les baudets du district étant trop petits et sans forces. Le renouvellement des haras dans l'établissement desquels on ne retrouverait plus les anciens abus pourrait seul procurer à ce district le moyen de se rendre utile dans cette partie à nos défenseurs... »

Ces rapports montrent une population chevaline bien amoindrie par les réquisitions et un manque d'orientation technique. Pour se protéger des réquisitions, les éleveurs se tournent vers la production et l'élevage de mulets. Henry Doniol⁸ le constate encore en 1864 dans l'arrondissement du Puy : « Là, seulement en effet, ces animaux doivent être regardés comme auxiliaires ou produits de l'exploitation agricole. On y élève le cheval ; le mulet est importé à 6 mois pour être revendu à un an. L'arrondissement est comme un intermédiaire commercial, quant à l'espèce mulassière, entre le Poitou et la Provence ». Isidore Pharisier⁹ décrit lui aussi en 1859, ce commerce florissant. Des maquignons vont acheter en Poitou et Saintonge des troupeaux de mules de 8 ou 12 mois et les cèdent aux paysans du Velay et des montagnes environnantes qui les gardent jusqu'aux foires d'automne ou d'hiver. Les acheteurs sont du Vivarais, de Provence, de Gap et même de Catalogne.

Le rétablissement des haras sans « les anciens abus » est une demande récurrente. Une fois rétablis, ils ne remplirent pas toujours leur office comme le constate Charles Calemard de Lafayette¹⁰ en 1852. Il pense que pour nos populations rurales conviendrait le cheval à deux fins, le cheval de demi-trait, travail et selle, de force moyenne alors que la politique des haras prône le sang oriental, sans chercher à étoffer les produits, à leur donner de la résistance. Il dénonce aussi l'emprise de gros maquignons fournissant sur les marchés du Puy, de Loudes, de Pradelles des chevaux en provenance du Berry, Bretagne, Bourgogne, Ardennes et Franche-Comté, Alsace et Lorraine. Alors qu'il y aurait une forte demande de remonte en chevaux de cavalerie légère.

L'Auvergne a su prendre le virage du cheval lourd. Avec plus de 4 332 juments lourdes saillies, elle constitue la première région productrice de chevaux de trait au rang national. Ces élevages sont majoritairement localisés sur les espaces de reliefs : Cantal et Haute-Loire.

⁷ - La vie paysanne dans la Haute-Loire. Ulysse Rouchon. Editions de la Société des études locales. Le Puy-en-Velay. 1933

⁸ - Statistique agricole sommaire du département de la Haute-Loire. Henry Doniol. Didot Frères. Paris. 1864

⁹ - L'élevage des chevaux. Isidore Pharisier. L'annonciateur de la Haute-Loire. 7 octobre 1859.

Isidore Pharisier (1820-1889) est directeur de L'annonciateur de la Haute-Loire, journal administratif, judiciaire, commercial, littéraire qui paraît de 1838 à 1862 au Puy. Il est aussi imprimeur, boulevard Saint-Louis. Propriétaire à Tarreyre, il s'intéresse au perfectionnement de l'araire et à l'élevage des chevaux. Il obtint un troisième prix au Concours de septembre 1854 au Puy pour « une pouliche, espèce de selle, poil bai, âgée de 26 mois, produit de l'étalon Zeïd-Mehemet ».

¹⁰ - Rapport sur la question chevaline dans la Haute-Loire. Charles Calemard de la Fayette. Annales de la Société d'agriculture du Puy. XVII, 291

La politique agricole de Napoléon Bonaparte

Les productions végétales

Pour remplacer le coton, Napoléon s'intéressa de près au développement de la production de laine. Il fallait doubler, tripler ou même décupler le cheptel ovin pour que la laine puisse remplacer le coton. Mais la France devait aussi développer le nombre des chevaux pour l'armée et il n'était pas possible de réduire les cheptels bovins et porcins en raison de l'augmentation de la consommation de viande dans les villes. Les pâturages n'étaient pas extensibles à l'infini, et le blé occupait une grande partie des terres labourables. Du point de vue des teintures, on obtint quelques succès. Grâce aux efforts des chimistes français, Charles de Lasteyrie notamment, le garant du Rhône permit d'obtenir un beau rouge et la plante pastel des nuances de bleu qui n'avaient rien à envier à l'indigo. On tenta de remplacer le café par la chicorée. Autre culture promise à un grand avenir : la betterave à sucre. Sous le Consulat, Napoléon encouragea les recherches destinées à remplacer le sucre de canne devenu très rare dès 1803 à cause de la perte progressive des colonies. Le savant Chaptal lança des études et des plantations de betteraves dans la plaine Saint-Denis virent le jour bien avant 1806. Avec le blocus, la question devint encore plus cruciale. Produire du sucre à partir de la betterave était alors une cause nationale. Ce fut l'entrepreneur Delessert qui parvint le premier à raffiner dans son usine de Passy des pains de sucre tout à fait acceptables. Mais, pour qu'il y ait une production suffisante, fallait-il encore que la culture de la betterave connût une extension considérable.

Le coton

L'industrie du coton, secteur emblématique de la « *Révolution industrielle* », était particulièrement concernée par le blocus. La disparition programmée de la forte concurrence anglaise dans ce secteur permettait aux fabricants français de nourrir les plus grands espoirs. En revanche, la dépendance de l'Europe en coton brut risquait de mettre sérieusement à mal toute cette branche d'activité.

Le plus grand artisan de l'essor de l'industrie cotonnière sous l'Empire fut sans conteste François Richard Lenoir (1765-1839). Ce fils de paysans avait fait tous les métiers, avant d'ouvrir, avec Lenoir Dufresne, un magasin de draps dans la rue Montorgueil. Il mit sur pied un tissage et une filature avec l'aide d'ouvriers anglais, transporta ses établissements dans l'ancien couvent du Bon Secours et en créa bien d'autres, Alençon (1800), Sées (1802), Laigle (1806), puis à Mortange et Aunay près de Caen. Mais la crise apparut en 1811 et Richard Lenoir dut solliciter l'aide massive du gouvernement. La chute de l'Empire ouvrant le marché français aux produits anglais ruina ses établissements.

Pour illustrer les difficultés de l'industrie française dans ce domaine, l'exemple de Christophe-Philippe Oberkampf (1738-1815) est intéressant. Spécialisée jusqu'en 1806 dans



l'indiennage, c'est-à-dire l'impression des toiles de coton, l'entreprise avait évolué vers une intégration technique presque complète de son activité en créant des ateliers de filature et de tissage. Fabriquant désormais une partie de ses toiles de coton, l'entreprise devait donc acheter du coton brut. À l'été 1806, Oberkampf eut recours aux filières classiques, l'achat du coton brésilien via le Portugal et l'importation de cotons américains. Très rapidement, la situation se compliqua. L'expédition militaire française au Portugal en 1807, la contre-offensive anglaise et l'insurrection espagnole à partir de 1808, empêchèrent quasiment Oberkampf de se fournir en coton sud-américain. De surcroît, l'intendance militaire et les douanes françaises saisirent la plupart des commandes de l'entreprise avant qu'un décret spécial de Napoléon ne vienne débloquer la situation. Sur 4 000 balles commandées, à peine 360 avaient passé la frontière un an plus tard. Il fallut renoncer également à acheter du coton américain. Le contre-blocus anglais puis l'embargo décidé par Jefferson bloquèrent toute arrivée en provenance des États-Unis. Oberkampf fut alors obligé de prendre du coton brut provenant des saisies de marchandises opérées par la Douane ou des cotons du Levant. Les saisies étaient fortement taxées et le coton du Levant de qualité médiocre occasionnait un grand nombre de rebuts. La pénurie de coton brut assortie d'une forte hausse des prix entraîna une crise grave dès 1807. En quelques mois, 40 % des fileurs et tisserands travaillant dans l'industrie parisienne du coton furent mis au chômage. Il fallait donc d'une manière ou d'une autre essayer de pallier ces manques de matières premières, notamment en recherchant des produits de substitution. L'agriculture française pouvait peut-être sauver l'industrie.

Jean Althen, de son vrai nom Hovhannès Althounian (1709-1774), agronome français d'origine arménienne avait bien tenté la culture du coton¹, apprise lors de sa captivité en Asie Mineure. Entré en contact avec l'Ordre des dominicains qui l'avait aidé à se libérer, il leur révéla qu'il connaissait la culture du coton. Ce fut assez pour que les religieux puissent demander et obtenir une entrevue avec le roi. Louis XV s'intéressa à lui,



le décora et lui alloua une pension de 300 livres. Il présenta aux Etats du Languedoc en 1744, un projet de plantation de coton dont les premiers essais furent effectués à Castres mais sans résultats probants. A la fin de l'année 1745, il s'établit à Montpellier et poursuit ses expérimentations dans un jardin du faubourg de la Sonnerie, avec le projet de produire du coton mais aussi de le rendre commercialisable. Encouragé par la Société royale des Sciences de Montpellier, il transfère son champ d'expériences à Lattes, à quelques kilomètres de Montpellier, y établissant une véritable plantation de coton. Il hésita à donner plus d'ampleur à son projet d'autant plus que le Commissaire général du Languedoc lui refusa le privilège exclusif pour la plantation de coton. Malgré tout, il inventa en 1753 une « machine à éplucher le coton ». L'expérience ayant réussi, elle souleva l'hostilité des manufacturiers de soie lyonnais qui parvinrent à faire cesser ces nouvelles plantations.

Les préfets avaient bien reçu des consignes pour tenter la culture de cotonniers dans les départements du Midi, comme dans le Var². Les essais en grand avaient montré que quelques variétés de cotonnier étaient parvenues à maturité. M. Turrel, conseiller de préfecture s'était livré à la culture du cotonnier mais il avait renoncé, parce que les pluies de l'équinoxe d'automne surprenaient toujours le coton avant sa complète maturité. Le champ qui avait servi à ces expériences n'était pas très abrité et l'on pourrait trouver des expositions meilleures. Le rétablissement des relations commerciales à la suite de la paix fit abandonner cette culture qui n'offrait plus le même intérêt, à raison de la facilité qu'eurent alors les fabricants à se procurer à un prix bien inférieur à celui du coton indigène, toute la quantité de cette matière dont ils pouvaient avoir besoin. En 1840, le Préfet sollicite à nouveau les Société savantes.

« Le gouvernement du Roi dans sa sollicitude, a pensé qu'il serait possible de rétablir cette culture en certains points de la France méridionale et qu'il était intéressant de tenter de nouveaux essais ... Il serait cependant à désirer, attendu la grande extension qu'a prise depuis, la fabrication des tissus de coton en France et l'énorme tribut que par suite, notre industrie paye à l'étranger pour l'achat de la matière première, qu'une partie de celle-ci pût être produite chez nous, afin de diminuer d'autant ce tribut ».

Le Préfet demande aux sociétaires de lui transmettre leur opinion sur les résultats présumés des essais sur la culture du coton que l'on pourrait tenter, et de lui faire connaître les localités propres à cette culture et les variétés qui seraient jugées les plus appropriées au climat. M. Ardoin, maire de Draguignan, tout en reconnaissant que les pluies qui arrivent en septembre dans le Var contrarient la récolte, pense qu'il serait bon de faire de nouveaux essais et de demander au gouvernement des graines plus hâtives et plus précoces. Il fait remarquer que si toutes les parties du département ne sont pas propices à cette culture, du moins il existe depuis le Var jusqu'à Marseille des terres qui semblent réunir toutes les conditions pour obtenir d'heureux résultats. Plusieurs membres font observer que le coton est à si bas prix que jamais nos cotons ne pourront faire concurrence avec ceux d'Egypte, à moins que le gouvernement n'intervînt pour rétablir l'équilibre entre la production indigène et les cotons exotiques. En conclusion, la Société déclare qu'elle regarde la culture du cotonnier comme ayant quelques chances de succès, depuis le Var jusqu'à Marseille, en choisissant les meilleures expositions et prie le gouvernement d'envoyer les graines des espèces les plus hâtives et des instructions spéciales pour que la Société pût faire procéder à des essais comparatifs qui fixeraient gouvernement et l'opinion publique sur cette culture.

Pour remplacer le coton, Napoléon s'intéressa de près au développement de la production de laine. Il fallait doubler, tripler ou même décupler le cheptel ovin pour que la laine puisse remplacer le coton. Ce n'était pas possible en si peu de temps d'autant plus la paysannerie française fut réticente aux introductions de mérinos en provenance d'Espagne. Leur nombre augmenta quand même et dans le même temps, plus de 1,2 millions

¹ - Exprimer le génocide des Arméniens : Connaissance, arts et engagement. Annick Asso, Hélène Demirdjian, Patrick Louvier. Presses universitaires de Rennes. 2016

²- Journal de la Société d'agriculture et de commerce du département du Var. Juillet Aout 1840

de pièces de tissus en laine sortirent des manufactures françaises en 1812 contre moins de 325 000 en 1789.

Le café

En interdisant l'accès aux bateaux depuis les ports de Marseille à Hambourg, le blocus prive le consommateur français d'une boisson passée à la mode, le café. Il faut donc lui trouver un substitut.



Sébastien Bottin³ dès 1809 avait présenté à la Société des Amateurs de Sciences et d'Arts de Lille un exposé sur la chicorée (*Cichorium intybus*) qui avait commencé à être cultivée industriellement dans le Nord dès 1798, par M. Giraud à Onnaing près de Valenciennes. Routine et préjugés s'opposèrent d'abord à cette innovation. On accusait la chicorée dont les racines s'enfoncent profondément, de stériliser la terre. Bottin essaya de réfuter l'accusation et de prouver qu'un hectare pouvait produire 460 kg de poudre de café assurant un bénéfice considérable car à ce moment-là le café avait atteint un prix exorbitant. Il évoqua aussi la chicorée endive (*Cichorium endivi*) cultivée en grand à Lezennes.

En 1808, François de Neufchâteau, en relation épistolaire avec Sébastien Bottin, adresse une lettre⁴ à M. Tessier, relative à la Culture de la Chicorée sauvage. Cette longue lettre montre à quel point la question du remplacement du café par la poudre de la chicorée a particulièrement préoccupé les scientifiques pendant le blocus. La chicorée est déjà cultivée à Brunswick (Braunschweig) en Allemagne et en France dans la vue d'obtenir un café secondaire ou

une poudre que l'on mêle avec le vrai café. Cretté de Palluel (1791) tente le premier la culture pour les animaux, fourrage très précoce et très sain. Elle pourrait peut-être s'utiliser pour le remplacement des graines de café, par la poudre de ses racines desséchées et torréfiées. Cette substitution de la chicorée au café a donné lieu à plusieurs controverses : salubrité de cette poudre en remplacement du café, intérêt économique de sa culture, risque d'épuisement des terres, autres plantes moins voraces. En effet, la racine de chicorée, torréfiée et mise en poudre, est amère, gâte le bon café. Son usage quotidien, en guise de café, est accusé d'être malsain et de troubler la digestion, d'affaiblir l'estomac, de causer des vertiges. Il serait utile de consulter en la matière « *des maîtres en l'art de guérir* » surtout sur la diététique.

« Avant de présenter à nos agriculteurs un nouvel objet de culture, il faut bien s'assurer que ce qu'on recommande n'est pas une substance d'une nature délétère. On conçoit aisément la raison de douter que de simples racines, cultivées dans un pays froid, nourries dans le sein de la terre, puissent jamais avoir la vertu du café qui croît à la lumière et s'alimente de la flamme des climats les plus chauds. Notre grand poète vivant, le célèbre Delille, a loué, comme un amateur, ce café salubre dans un poème : « Il est une liqueur au poète plus chère Qui manquait à Virgile et qu'adorait Voltaire. C'est toi, divin café, dont l'aimable liqueur, Sans altérer la tête, épanouit le cœur. A peine, j'ai senti ta vapeur odorante, Soudain, de ton climat, la chaleur pénétrante, Il éveille tous mes sens, sans trouble et sans cahots. Mes pensées, plus nombreuses, accourent à grands flots, Mon idée était triste, aride, dépouillée : Elle rit, elle sort, richement habillée, Et je crois, du génie, éprouvant le réveil, Boire dans chaque goutte un rayon du soleil ». Comment un végétal qui demeure ainsi imparfait, pourrait-il remplacer avantageusement les graines vigoureuses du jasmin du Yémen ? »

Cependant la chicorée a trouvé des défenseurs et des apôtres. Les Suédois la considèrent comme un café national et un de leurs pasteurs assure avoir été guéri de la jaunisse par l'usage de ses racines. Cette culture passe pour épuisante, on prétend qu'elle a ruiné et appauvri les terres du duché de Brunswick. Les propriétaires du Nord où l'on a commencé à fabriquer de ce café de chicorée, se refusent à affermer leurs terres pour cette culture qu'on croit desséchante et funeste. La chicorée, dont les racines pivotent si profondément, devrait trouver sa place sans danger, dans un assolement adapté. Ainsi, M. le baron von Voght de Hambourg, alterne heureusement ses terres entre la chicorée sauvage et les pommes de terre.

Question rentabilité de la culture, feu Christophe Dieudonné (Préfet du nord de 1801-1805) a donné des chiffres dans la Statistique du département du Nord. Un hectare employé à cette culture pouvait donner de produit brut plus de 400 francs. Les frais d'arrachement et de préparation des plantes avant les mettre dans le

³- Sébastien Bottin (1764-1853), administrateur et statisticien français, est surtout connu par l'édition annuelle, de 1819 à 1853, de l'*Almanach du commerce de Paris et des principales villes du monde*, qui donnera le nom générique de *bottin*.

⁴- La lettre de François de Neufchâteau fut publiée dans le Journal d'Agriculture et des Arts et feuille d'avis du 27 août 1808

commerce étaient évalués à 80 francs par hectare.

On a aussi imaginé d'autres produits de substitution : les carottes séchées et puis pulvérisées, les betteraves préconisées par Parmentier, l'orge et surtout le seigle, les grains du Sarrasin ou blé de Tartarie, les pois, surtout le pois café, le lotier cultivé ou le lotier quadrangulaire (lotus tetran), les glands du chêne bien bouillis et ensuite torrifiés, les baies du houx, le grateron qui est, ainsi que la garance, une plante rubiacée de la même famille dont est le caféier...

La plupart de ces substances sont très peu agréables et quelques-unes sont fort rares. Il y aurait d'autres expériences plus heureuses à faire avec les semences du tournesol de nos jardins (*helianthus annuus*), la faine du hêtre, les pépins de raisin...

Aucune de ces plantes n'a donné de résultats probants « *pour satisfaire à moins de frais le goût universel qui demande aujourd'hui une boisson caféiforme.* »

François de Neufchâteau termine sa lettre en exhortant Tessier à solliciter les scientifiques compétents et disserte sur ce besoin « moderne » et exotique.

Le café en Europe est un besoin moderne : Henri IV n'en prenait pas. Les cafés de Paris ne datent que d'un siècle et demi. Quand Madame de Sévigné écrivait que la vogue des pièces de Racine ne durerait pas plus que celle du café, elle se trompait doublement. Le café a trouvé des partisans illustres. On sait combien ce poison lent était du goût de Fontenelle. Un de mes illustres collègues le savant Cabanis, qualifie le café de boisson intellectuelle. Condorcet, qui a prétendu que le tabac avait pu nuire aux progrès de l'esprit humain, n'aurait pas adressé ce reproche au café. Comment donc ! Une plante pourrait hâter ou retarder ou suspendre peut-être les développements de l'espèce qui croit régner sur l'univers... Le thé, le chocolat, les épicereries et les drogues qu'on va chercher si loin, pourraient être substituées par des productions de notre propre sol. On ne peut trop encourager, provoquer et répandre les recherches et les épreuves qui auront un but si louable. Je suis un des premiers parmi ceux qui ont récemment ramené vers ce but les idées des agriculteurs et l'attention des savants. Je crois avoir donné l'éveil sur la nécessité de mieux étudier nos ressources nationales...

Finalement, aucun de ces substituts ne remplacera le café qui reprendra ses droits à la fin du blocus. Cependant la chicorée a trouvé sa place sur le marché comme boisson naturelle, exempte de caféine. L'inuline qu'elle contient passe pour stimuler l'activité de la flore intestinale. La chicorée est aussi un ingrédient couramment utilisé en pâtisserie. Les cossettes sèches sont également utilisées dans la fabrication de croquettes pour chiens et chats. La chicorée, sous forme de boisson combinée ou non au café, est encore très populaire en Belgique, ainsi que dans le Nord-Pas-de-Calais, au point d'être l'un des symboles de cette région.

Les plantes tinctoriales

Le blocus continental mis en place à la fin de 1806 par Napoléon, eut pour effet de tarir des produits en provenance des colonies anglaises. De plus, le célèbre tarif de Trianon du 5 août 1810 rendit toutes les marchandises exotiques hors de prix à cause de ruineuses taxes. Il fallait donc, autant que possible, trouver sur place des produits de remplacement. Des tentatives eurent pour but l'approvisionnement en colorants à partir de plantes tinctoriales locales déjà bien connues comme le pastel, le safran et la garance, mais évincées au profit d'autres, exotiques : indigos, cochenilles, curcuma, bois de Brésil... qui fournissaient à meilleur compte des teintures plus riches. Lors du blocus continental, on se tourna à nouveau vers les ressources indigènes délaissées. Les préfets reçurent l'ordre d'examiner dans chacun des départements les possibilités soit de remettre en culture, avec des techniques améliorées, d'anciennes plantes économiques, soit de faire expérimenter la culture de plantes nouvellement introduites.

Ainsi, dans le Vaucluse, le préfet de l'époque fit-il mener dans les années 1810-1812 de nombreuses enquêtes sur les cultures existantes ou possibles dans son département dont un certain nombre de plantes tinctoriales.

Le pastel

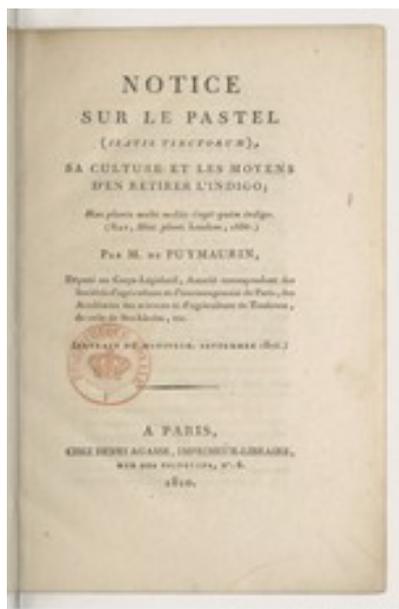
Avant l'introduction de l'indigo d'Asie (*Indigofera tinctoria* L.), le pastel [*Isatis tinctoria* L.] était en Europe occidentale la seule plante donnant un colorant bleu. Indigène sous les climats de presque toute l'Europe, croissant sur les terrains pierreux et calcaires, le pastel semble avoir été utilisé dès le VI^e siècle. En France, on le cultivait surtout dans le Languedoc.

Jadis le Languedoc avait dû sa richesse au pastel. On l'avait cultivé dans l'Albigeois, la région de Mirepoix, et surtout, dans le Lauragais⁵ qui lui convenait parfaitement. Aussi dénommait-on parfois le pastel « *l'herbe lauragaise* ». Un décret impérial faisait état, dans ses considérants, de l'importance passée de cette culture : « *... le commerce du pastel y était d'une telle importance, vers la fin du xvr* siècle, qu'on exportait environ*

⁵- À propos du blocus continental : le pastel toulousain. Claude Fohlen. Annales du Midi. Année 1949

200.000 balles par an, du poids de 200 livres chacune. » C'était même cette culture qui avait valu au Lauragais son titre de pays de Cocagne, « *puisque la cocagne, qui n'est autre chose que le pastel, le rendait le pays le plus heureux et le plus riche.* » Elle avait considérablement enrichi les commerçants de Toulouse, qui était le centre d'exportation, comme le rappelle Olivier de Serres : « *Grand trafic en est fait, es quartiers de Tolose, la très bien connue.* » Le pastel était donc anciennement connu dans le Languedoc, et d'un rapport excellent. Cependant sa prospérité fut éphémère. Deux circonstances hâtèrent sa décadence, d'abord, l'introduction du maïs : « *Le maïs, disait M. de Villèle père, ce présent si précieux que l'Amérique fit à l'Europe, vint remplacer chez nous, pour la nourriture de l'homme, pour la subsistance et l'engrais des animaux et des volailles, une plante qui n'avait jamais eu un avantage de cette nature, et qui venait de voir réduit et diminué à peu de choses l'usage dont elle pourrait être encore dans la teinture.* » M. de Villèle indique en même temps que l'on préféra désormais en teinture l'indigo des Iles ou de l'Inde. Il revenait dix fois moins cher, affirmait-il, et la teinture qu'on en extrayait était supérieure à celle du pastel. Le Languedoc tenta d'abord de résister. Pendant plus d'un siècle, propriétaires, d'une part, teinturiers, d'autre part, firent pression sur les Etats pour obtenir satisfaction, au gré de leurs intérêts. Il ne se maintint qu'en de rares districts, comme l'Albigeois. Le blocus continental donna quelques espoirs de ressusciter le pastel et refaire du Languedoc un pays de cocagne. Mais la pratique et même le souvenir du pastel s'étaient évanouis, sauf autour d'Albi. D'après divers renseignements, on peut évaluer à 100 hectares les surfacesensemencées en pastel autour de cette ville, et la production, à 2.500 quintaux de coques.

Il était inutile de s'adresser aux petits exploitants, trop routiniers et trop peu de terres pour s'adonner à une culture aléatoire. Seuls pouvaient être touchés les gros propriétaires, ce que firent les Sociétés d'agriculture en organisant une campagne de presse. La Société d'agriculture de Toulouse mit la main à la pâte et déclara le 11 octobre 1810, qu'elle « *avoit décidé de faire à ses frais des essais de culture du pastel et de rédiger une instruction sur le meilleur mode de cultiver le pastel en Haute-Garonne* ». Elle offrait, en même temps,



gratuitement des graines à ceux qui en désireraient. La pression gouvernementale devient plus forte et un décret impérial du 4 avril 1811 impose aux départements une surface à mettre en culture, 600 ha pour la Haute-Garonne. La plupart, des exploitants se déroberent, soit que leurs terres fussent affermées ou confiées à des métayers et qu'ils ne pussent modifier la répartition des cultures, soit qu'ils craignissent un échec. Toulouse fut pourvue d'une indigoterie en 1813, mais ce fut encore un échec. Même si la culture n'en avait jamais complètement cessé, la fabrication de la teinture n'était pas au point. Aussi fallait-il retrouver et perfectionner les procédés d'extraction et de teinture. Des recherches furent entreprises, encouragées par un décret impérial qui accordait une prime de 25.000 francs « *à celui qui ferait connaître un moyen facile et sûr d'extraire de la plante, qui fournit le pastel, la fécule colorante et de l'employer dans la teinture.* » A Paris, Chaptal et Berthollet s'intéressèrent à la question. A Albi, les recherches de MM. Limouzin-Lamothe et de Puymaurin aboutirent et « *L'indigo de pastel fournit quant à présent une couleur aussi éclatante que l'indigo du Bengale* » à un prix acceptable. En présence de ces résultats, il était maintenant possible de renforcer la prohibition de l'indigo. Tel fut l'objet du décret du 14 janvier 1813, il augmentait les droits d'importation et

consacrait les profits de ces levées à la création de trois fabriques impériales d'indigo pastel, à Toulouse, Turin et Florence. L'indigoterie de Toulouse ne survécut pas aux événements de 1814-1815.

La décision de mettre en culture le pastel dans le Vaucluse⁶ date de 1810, en plein blocus continental, et Napoléon « *qui désire vivement que la culture du pastel s'étende à toutes les parties de son Empire où elle est susceptible de réussir* ». Par un décret du 12 décembre 1810, une prime est attribuée en vue d'encourager la culture. Un contingent de 250 hectares est assigné au Vaucluse pour produire du pastel. Des graines provenant du département du Pô sont expédiées afin d'être distribuées aux agriculteurs. Hormis quelques initiatives et expériences qui sont le fait de notables éclairés tels M. Dubouquet, maire de Cucuron, et M. Debournissac, la réaction générale est la méfiance et le refus de coopérer. En mai 1811, le préfet du Vaucluse envoie aux maires du département un questionnaire pour s'enquérir des résultats des essais. Les réponses sont variées et, dans leur très large ensemble, fort peu enthousiastes. En plusieurs endroits, cette nouvelle culture vient en surcharge sur un terroir déjà bien utilisé par des récoltes rentables. De vieilles habitudes, l'apathie des cultivateurs, le petit nombre de propriétaires aisés et entreprenants, condamnent cette

⁶- Les plantes tinctoriales dans l'économie du Vaucluse au XIXe siècle. Alice Peeters. Études rurales. Année 1975

culture. En 1812, le pastel est un peu mieux accueilli et les surfacesensemencées s'accroissent. Une notice sur le pastel et sa culture avait accompagné de nouvelles distributions de graines. Ce succès tourna court car les agriculteurs ne surent que faire de leur récolte : absence d'informations sur la façon d'extraire l'indigo du pastel, marché inorganisé et débouchés mal connus ou inexistants. Le pastel fut arraché et une partie servit de fourrage aux moutons. Cependant, obtenir de l'indigo à partir du pastel demeurait une nécessité au niveau national. C'est pourquoi un décret du 14 janvier 1813 octroya une prime pour en encourager l'extraction. Pourraient en bénéficier tous ceux qui pendant quatre ans justifieraient d'une fabrication annuelle de plus de 200 kilos. Moins de deux mois plus tard, les demandes de licence d'extraction de l'indigo étaient toujours fort peu nombreuses. La production minimale requise pour percevoir la prime fut ramenée à 50 kilos. La Restauration, et la réouverture consécutive des frontières, devait balayer d'un coup cette industrie naissante. Les indigos exotiques aux qualités colorantes supérieures, reconquirent le marché.

La garance

Sa culture de cette plante a démarré sous le règne de Louis XIV. Dans le but de stimuler une industrie teinturière française, Jean-Baptiste Colbert avait promulgué une instruction sur la culture et l'emploi de la garance. Un édit royal exonérait de l'impôt toute personne qui la cultiverait dans les anciens marais asséchés. En 1698, un marchand de Nîmes, Martin, avait obtenu un privilège royal pour en introduire la culture dans le Languedoc, mais ses tentatives, qui ne durèrent pas plus de deux ou trois ans, restèrent vaines. En Europe, les Néerlandais gardaient le monopole de cette culture. En 1754, Jean Althen Hovhannès Althounian⁷ (1710-1774), d'origine arménienne, commença des essais de culture à Saint-Chamond⁸, puis les renouvela à partir de 1763 avec plus de réussite dans le Comtat Venaissin avec l'appui du marquis de Caumont, premier consul d'Avignon. Le succès fut rapide car la demande du colorant rouge extrait de ses racines était importante et cette plante n'entraînait pas en concurrence avec d'autres récoltes. Bien au contraire, elle se répandit dans des espaces inexploités, les paluds, régions semi-marécageuses. Les guerres de la Révolution ayant entravé le commerce, les cultivateurs se lancèrent dans cette culture qui se développa pour atteindre son maximum vers 1860, essentiellement dans le Vaucluse, les Bouches-du-Rhône et à un bien moindre degré dans le Gard, l'Hérault, les Alpes de Haute-Provence, l'Ardèche, la Drôme et le Bas-Rhin. Sous le Directoire, une interdiction de courte durée d'exporter la garance avait provoqué une chute vertigineuse des prix et entraîné une diminution des surfaces cultivées. En fait, il se serait agi d'un faux bruit. Les craintes de l'an XI passées, la production de garance vauclusienne se développe et prospère assez régulièrement pendant une quarantaine d'années. Les surfaces qui lui sont dévolues s'accroissent progressivement et débordent largement la zone des paluds. Le succès commercial et la forte demande incitent sans cesse de nouveaux agriculteurs à cultiver de la garance, partout où le type de terrain et les ressources en eau le permettent. Au cours de cette période de prospérité, seuls quelques nuages apparaissent en 1817, puis en 1821 : le prix de la garance baisse, ce qui suscite de nombreuses protestations. De nombreux moulins furent construits pour traiter les racines. La culture de cette plante nécessite des sols profonds, défoncés, humides mais sans excès pour éviter le pourrissement des racines. La préparation du sol est un véritable travail de forçat car il faut retourner profondément la terre à l'aide d'un outil spécial et renforcé, le *luchet* à trois ou quatre dents. Les semis étaient effectués au mois de mars. Des sarclages fréquents étaient nécessaires pour enlever les mauvaises herbes. La récolte était effectuée au mois de septembre, trois ans après la plantation afin d'avoir une racine plus riche en matière colorante. L'arrachage était également très pénible et se faisait au *luchet* pour déterrer les racines qui s'enfoncent jusqu'à 70 cm de profondeur. Les rendements obtenus s'élevaient à environ 3 tonnes par hectare. La culture de la garance



⁷- Sa famille fut massacrée par les Turcs. Il réussit à fuir, mais fut capturé par les Arabes dans le sud de la mer Noire et vendu comme esclave à un trafiquant. Pendant les quinze ans de sa captivité, il fut affecté à la culture de la garance. Ayant réussi à s'évader, il parvint jusqu'au port turc d'Izmir, l'antique Smyrne, et à se placer sous la protection du consul de France

⁸- J. C. Flachet, le directeur de la manufacture royale de Saint-Chamond, prit fait et cause pour l'agronome et le fit venir à Saint-Étienne. Là, en 1754 Jean Althen put commencer ses premiers essais de culture de la garance. Il fallut pourtant se rendre à l'évidence, le climat forézien ne convenait point. Althen s'en fut à Avignon, avec une lettre de recommandation.

constituait une très bonne tête d'assolement. De plus, le feuillage de la plante, qui était coupé pour favoriser le développement des racines, constituait un fourrage de qualité. La racine de garance comporte trois parties bien distinctes, cœur, partie corticale et épiderme. Le principe colorant rouge se trouve surtout dans la partie corticale. La mouture de la racine, préalablement séchée et vannée, avait donc pour but de l'isoler des deux autres. La racine entière était commercialisée sous le nom d'alizari. Pulvérisée, on l'appelait poudre de garance. Le prix des poudres variait en raison de la finesse plus ou moins grande de la mouture. La qualité du colorant dépendait surtout de la terre. Cultivées dans les paluds, les racines donnaient en teinture des couleurs rouge sang, provenant des autres terres, elles ne procuraient que des garances rosées mais plus brillantes. Des mélanges en proportions variables permettaient d'obtenir une gamme étendue de rouges. En 1829, Charles X impose au troupier français le pantalon et képi rouge garance afin de favoriser la culture française de la garance et d'avoir une couleur moins salissante que le blanc. Son usage sera abandonné lors de la Première Guerre mondiale, fin 1914, au profit de l'uniforme bleu horizon, moins voyant. En 1839, on compte cinquante moulins à garance en Vaucluse, alors qu'il n'y avait que dix moulins sur la Sorgue en 1804. Le Vaucluse, certaines années, générera jusqu'à 65 % de la garance au niveau mondial. La suppression des droits d'entrée sur les garances étrangères, décision qui avait provoqué, dès 1847, de la part des Vaclusiens pétitions et manifestations, avait bien eu les conséquences redoutées : le marché d'Avignon⁹ fut envahi par la garance de Naples. Aux problèmes causés par les importations de garances étrangères devaient bientôt s'ajouter ceux provoqués par la découverte due, en 1868, à Graebe et Liebermann, du procédé de fabrication de l'alizarine synthétique à partir de l'antracène du goudron de houille. Peu après, la fabrication de l'alizarine devenait industrielle. La production vaclusienne de garance passe de 15 900 tonnes en 1870 à 500 tonnes en 1881. Entre 1870 et 1880, les cultivateurs tentèrent vainement de lutter contre l'alizarine synthétique en acceptant de vendre leurs racines à bas prix. En 1888, le Conseil municipal d'Avignon et la Société d'agriculture et d'horticulture de Vaucluse émettent le vœu que la garance végétale seule soit utilisée pour la teinture des draps de troupe. Mais cette production a définitivement vécu.



⁹- Gaston Pernod, originaire de Lalleyriat dans l'Ain, vient s'installer à Avignon comme teinturier en soies et indiennes. A l'époque, la ville est la capitale de la teinturerie, fournissant notamment la couleur garance, issue de la plante du même nom, pour les pantalons de l'armée. Son fils, Jules-François Pernod, né à Avignon en 1827, suit une formation de chimiste dans les industries lyonnaises et revient travailler à Avignon dans l'entreprise de garance Amic. Il fonde en 1860 la société Jules Pernod, d'abord spécialisée dans l'extraction de la garance, sur laquelle il mettra en commun ses recherches avec Jean-Henri Fabre. En 1870, la synthèse de l'alizarine rend leurs recherches inutiles. Jules Pernod transforme en 1872 sa société en Société Pernod père et fils. A partir de 1884, il se lance dans la distillation de l'extrait d'absinthe dans son usine de Montfavet.

Jean Henri Fabre (1823-1915) est professeur de physique-chimie au lycée impérial d'Avignon. C'est dans l'église St Martial, mise à sa disposition par la ville d'Avignon pour dispenser des cours municipaux pour adultes, que Fabre trouve « un laboratoire spacieux, assez bien outillé. Pourquoi ne pas en profiter ? ...utilisons cuves et fourneaux, coûteux outillage dont j'ai hérité, donc, à l'œuvre... La grande industrie d'Avignon était celle de la garance...Je me propose d'extraire le principe tinctorial l'alizarine, ... J'obtiens, de façon pratique et peu coûteuse, la matière colorante pure, concentrée en petit volume...un de mes amis commence, dans son usine, l'exploitation en grand de mon procédé ; quelques ateliers d'indienneries adoptent le produit, s'en montrent satisfaits...Enfin l'avenir sourit. »

La politique agricole de Napoléon Bonaparte

Le tabac

Appelée *tabaco* aux Antilles et en Amérique, *petun* au Brésil, l'herbe rapportée de ce dernier pays en 1556 par un moine cordelier, André Thivet, serait restée un simple objet de curiosité si Jean Nicot, lors de son ambassade au Portugal, n'en avait fait parvenir des grains, en 1561, à Catherine de Médicis, qui s'en servit pour soigner ses migraines. Tabac en poudre, « *l'herbe de la Reine* » ou « *médicée* » fut immédiatement adoptée par la cour, et « *l'herbe à Nicot* » ou « *Nicotiane* » par la ville. La plupart des gouvernements européens ne tardèrent pas à mettre un impôt sur le tabac (à fumer en pipe, à priser, à mâcher en chique). C'est Richelieu qui, en 1621, fait taxer la consommation du tabac. La levée de cet impôt resta placée dans les attributions de la ferme-générale jusqu'en 1697, puis une ferme distincte. Sous le régime de la ferme,



la culture était prohibée. Sept manufactures, situées à Paris, Dieppe, Morlaix, Tonneins, Cette, le Havre, Toulouse et Valenciennes, fournissaient à tous les besoins de la France. Trois provinces, la Franche-Comté, la Flandre et l'Alsace avaient le privilège de la liberté de culture, de la fabrication et de la vente mais elles supportaient lourds impôts et formalités. La Constituante ne laissa pas debout un régime aussi contraire aux idées libérales¹. Malgré l'opposition de l'abbé Maury, de Cazalès, de Barnave, de Mirabeau, elle décréta, le 24 février 1791, « *qu'il serait libre à toute personne de cultiver, fabriquer et débiter du tabac dans le royaume ; que l'importation du tabac étranger fabriqué continuerait à être prohibée, et que le tabac étranger en feuilles pourrait être importé moyennant une taxe de 25 livres par quintal, réduite aux 3/4 pour les navires français qui importeraient directement du tabac d'Amérique.* »

C'était donc un simple droit de douane que l'on substituait au régime antérieur mais qui ne rapportait quasiment rien au trésor malgré quelques tentatives : taxation sur les tabacs étrangers, petite taxe à la consommation sur le tabac fabriqué en poudre et en carotte, à fumer et en rôle. La culture du tabac restait complètement libre. On prenait de nombreuses précautions pour assurer le recouvrement de l'impôt afin d'éviter *les formes vexatoires et contraires aux droits des citoyens*. On chargeait les administrations municipales de la surveillance de la fabrication et de la vente. Ces bons sentiments ne remplissaient pas les caisses du Trésor et il fallut durcir progressivement la réglementation. La loi du 10 floréal an X transféra la surveillance à la régie de l'enregistrement qui augmenta les droits de fabrication, les amendes, et les précautions nécessaires pour assurer la perception. Le 5 vendémiaire an XII, intervient une loi qui décréta des licences pour fabricants et débiteurs, un droit d'entrée pour les tabacs importés par les navires étrangers et français, un droit de vente pour le fabricant et des vignettes. La culture est grevée à son tour et les planteurs assujettis à des déclarations de culture, à des acquits à caution, à des visites fréquentes des employés de la régie de l'enregistrement. A la faveur de toutes ces mesures, l'impôt s'accrut, mais n'atteignit pas les produits de l'Ancien Régime. Il fallait en finir avec les demi-mesures, et l'empereur peu habitué aux moyens-termes, exprime ses intentions dans le préliminaire du décret du 29 décembre 1810 :

« Les tabacs, qui, de toutes les matières, sont la plus susceptible d'imposition, n'avaient pas échappé à nos regards. L'expérience nous a démontré tous les inconvénients des mesures qui ont été prises jusqu'à jour. Les fabricants étant peu nombreux, il était à prévoir que l'on serait obligé d'en

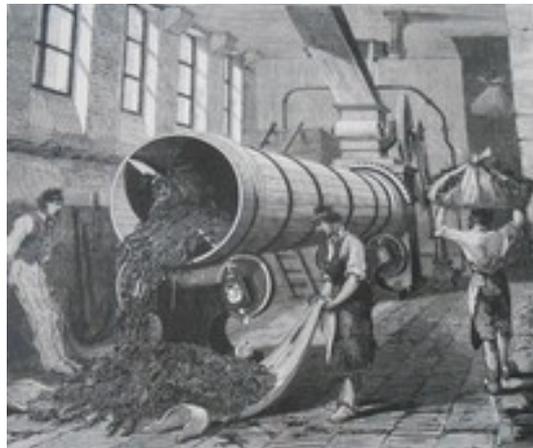
¹ - La suppression du monopole provoque une extension de la culture du tabac jusqu'à atteindre 15 000 ha dans 48 départements et 360 fabriques, en 1808/1809. Les années suivantes, les surfaces vont considérablement régresser du fait de l'engorgement des fabriques : 12 700 ha en 1810 ; 7 000 ha en 1812 ; 5 000 ha en 1813. Ainsi le blocus continental n'aura guère d'influence sur la fourniture en tabac, alimentée aussi par une active contrebande. La Régie, de 1811 à 1813, n'achètera que 1 800 tonnes de tabac exotique. La culture reprendra avec 11000 ha en 1818.

Sur les Faits exposés par M. Fournier de Saint-Lary, dans son Rapport à la Chambre des Députés, sur le Projet de loi relatif au Tabac. Observations de M. le Directeur général des contributions indirectes. Imprimerie Royale. Paris. Avril 1819

réduire encore le nombre. Le prix du tabac fabriqué était aussi élevé qu'à l'époque de la ferme-générale. La plus faible partie des produits entrant au trésor, le reste se partageait entre les fabricans. A tant d'abus se joignait celui que les agriculteurs étaient à leur merci... Après de mûres réflexions, nous avons jugé que toutes les considérations, même les intérêts de l'agriculture, veulent que la fabrication du tabac ait lieu par une régie au profit du trésor ; que la culture sera suffisamment garantie et protégée lorsque nous imposerons à la régie l'obligation de ne fabriquer les tabacs qu'avec les produits de la culture du sol français ; que, la consommation restant ainsi la même, l'agriculture ne pourra recevoir aucun dommage de l'établissement de la régie, et qu'enfin, sans augmenter les charges de nos peuples, nous acquerrons une branche de revenus qu'on évalue à peu près de 80 millions, ce qui nous permettra d'apporter une diminution de pareille somme au tarif des contributions personnelle et foncière. »

Le 29 décembre 1810, le monopole de l'achat des tabacs en feuilles, de la fabrication et de la vente des tabacs fabriqués est établi par un décret organique. Il en découle la fondation de la Régie des Tabacs et un vaste programme de refonte complète de l'outil de production et la construction d'un nouveau modèle de manufactures.

Ce système est conservé après 1814, et la loi du 28 avril 1816 régleme la culture du tabac en France permettant de développer un volume de production sensible, contrebalançant le niveau des importations². En 1815, onze manufactures traitent 9 000 tonnes de tabac par jour. Le tabac utilisé provient de France pour une petite part. L'essentiel, avec la reprise des relations commerciales après le blocus continental imposé par l'empereur, vient des États-Unis (Virginie) et du Proche-Orient. Les débitants ne sont pas deviennent des agents la vente des produits soigneusement surveillés. Assez souvent confié à femmes ou à leurs d'anciens personnes qui, disent *dans un intérêt public dévouement* ».



La Régie du tabac fixe tabac dont elle a approvisionnement, et

divers départements producteurs. Ce système perdure durant tout le XIXe siècle. En 1840, la production de tabac issue du sol français et traitée par les usines est de 8 350 tonnes. Ainsi, par des empiètements successifs sur les franchises accordées par l'assemblée nationale, l'impôt des tabacs arrive à régime presque définitif.

La culture du tabac n'est autorisée que dans six départements, ceux où la culture était la plus considérable sous le régime de libre plantation, le Nord, le Pas-de-Calais, le Bas-Rhin, le Lot, le Lot-et-Garonne et l'Ille-et-Vilaine. Quelques cantons seulement ont le privilège de planter du tabac, sous le contrôle des employés de la régie. Le privilège est accordé au propriétaire du terrain qui peut y renoncer et alors il change de main. Les autorisations de planter du tabac sont accordées par le préfet du département. La régie fixe chaque année la quantité de tabac dont elle a besoin pour son approvisionnement, et répartit cette quantité entre les divers départements producteurs. Certains départements produisent du tabac pour la poudre, et par conséquent doivent prendre une forte végétation. Ce sont le Lot, le Nord, le Lot-et-Garonne, l'Ille-et-Vilaine. D'autres au contraire produisent des tabacs légers, propres à la fabrication du tabac à fumer, et par conséquent on doit s'abstenir d'amender fortement les terres et d'espacer beaucoup les plants. Ce sont le Pas-de-Calais et le Bas-Rhin. La régie régleme en conséquence le peuplement à l'hectare. Les tabacs livrés aux magasins de l'état, sont appréciés par des experts nommés par le préfet de chaque département. La commission d'expertise classe les tabacs en trois classes, fait de plus une classe de tabacs non marchands qui sont achetés à des prix très réduits, et une classe de tabacs rejetés que l'on brûle. Les prix qui sont appliqués à chaque classe varient et sont fixés par la régie d'après la qualité relative des tabacs de divers crus, en prenant pour terme de comparaison les prix des tabacs d'Amérique de qualité correspondante. On voit que la culture du tabac est complètement à la merci de l'administration, et les planteurs sont soumis à un

chaque année la quantité de besoin pour son répartit cette quantité entre les

²- L'Industrie et le monopole des tabacs. M. Barral. *Revue des Deux Mondes, période initiale*, tome 2, 1843 (p. 209-254).

régime très réglementé, surveillé et puni de lourdes amendes en cas d'infractions. Le planteur doit obtenir un juste revenu de sa terre.

En 1839, les 4628 planteurs du Bas-Rhin ont cultivé 2149 ha de tabac, les 1668 du Nord 665 ha, les 1069 d'Ille-et-Vilaine 504 ha, les 1439 du Pas-de-Calais 442 ha, les 6245 du Lot 1780 ha, les 4788 du Lot-et-Garonne 2787 ha, soit au total 19837 planteurs et 8327 ha pour 8352 tonnes de tabac payées.

Il est de l'intérêt des conserver la culture épuise le sol mais menée apporte un revenu France tributaire de surproduction et assure un tentation est parfois d'Amérique à meilleur Pourtant certaines qualités véritablement excellentes feuilles de Virginie.

Outre les 9000 tonnes de importe 4000 tonnes de d'Amérique en feuilles et Selon ces chiffres la consommation.

De 1910 à 1930, les environ 15 000 ha, pour deuxième conflit mondial. 1950, 20 000 dans les

brun dominait pour laisser la place ensuite au blond pour la production de cigarettes au « *goût américain* » constituées d'un mélange de Virginie, de Burley et de tabac d'Orient. La prise de conscience des méfaits du tabagisme à partir des années 2000 va encore accélérer la baisse des surfaces : 7 000 ha en 2010 contre 2050 en 2019 et une production de 5 300 tonnes.



cultivateurs et aussi de l'Etat de indigène du tabac. Cette culture en assolement quinquennal, elle intéressant. Elle ne rend pas la l'étranger. Son encadrement évite la prix correct aux producteurs. La grande de se procurer certains tabacs marché que nos tabacs indigènes. du Lot et du Lot-et-Garonne sont et peuvent lutter avec les meilleures

sa production indigène, la France tabac d'Europe, 9000 tonnes de tabac 144 tonnes de cigares de la Havane. France produirait environ 40 % de sa

surfaces en tabac vont atteindre bondir ensuite à 18 000 ha avant le Elles vont culminer à 30 000 ha en années 1970. Jusqu'en 1978, le tabac

La bataille du sucre³

Depuis vingt ans la guerre creusait un fossé de plus en plus profond entre les peuples de l'Europe continentale sous influence française et les Iles Britanniques et les pays d'Outre-Mer. Depuis l'ouverture des hostilités, la flotte anglaise imposait un blocus maritime, rendant de plus en plus difficiles les relations entre la France et ses colonies, occupées les unes après les autres par les Anglais, et le ravitaillement de notre pays en denrées coloniales. De son côté, par le Blocus Continental, Napoléon interdisait l'importation des produits en provenance des colonies anglaises, qui ne pouvaient entrer qu'en contrebande. Parmi ces denrées, le sucre était la plus importante et avant la guerre, de nombreux bateaux amenaient dans nos ports près de dix mille tonnes de sucre brut, d'où il était réparti entre les différentes raffineries qui l'épuraient et le convertissaient en pains de forme conique. Napoléon avait trop conscience des risques engendrés par le mécontentement populaire. Il se souvenait qu'au début de l'année 1792, une émeute « *des sucres* » avait agité les faubourgs, provoqué le pillage des boutiques et entrepôts dans lesquels on soupçonnait l'existence de stocks destinés à la spéculation ou à l'accaparement, et provoqué le dépôt sur le bureau de l'Assemblée d'une protestation menaçante émanant des délégués des principales sections de la capitale. Afin d'éviter le retour de telles manifestations, et de contrecarrer la contrebande, il jugea opportun de prier ses conseillers d'étudier les mesures à prendre pour obtenir un produit de remplacement d'un prix abordable et d'une qualité équivalente à celle du sucre de canne. Pour susciter l'émulation il ordonna, par un décret en date du 29 mars 1811, qu'une superficie de cent mille arpents (4 000 hectares) située dans le nord de la France fût réservée à la culture de la betterave et qu'un crédit d'un million de francs, accompagné d'une exemption d'impôts pendant 4 ans, fût accordé à toute entreprise industrielle qui arriverait à produire, dans de bonnes conditions, un sucre d'origine betteravière.

³-La bataille du sucre. Paul Ganière. Le site d'histoire de la Fondation Napoléon. napoléon.org

Un espoir : la betterave

Les principales variétés de betterave ont été décrites dès le Moyen Âge, notamment par Pierandrea Matthiolo, un médecin et botaniste italien. L'origine de l'utilisation alimentaire des racines de betterave semble se situer dans la grande plaine qui s'étend de l'Allemagne à la Russie.

En 1600, Olivier de Serres, dans *Le théâtre d'agriculture et mesnage des champs* écrit : « Une espèce de pastenades est la bette-rave, laquelle nous est venue d'Italie n'a pas longtemps. C'est une racine fort rouge, assez grosse, dont les feuilles sont des bettes, et tout cela bon à manger, appareillé en cuisine : voire la racine est rangée entre les viandes délicates, dont le jus qu'elle rend en cuisant, semblable à sirop de sucre, est très beau à voir pour sa vermeille couleur. » Il chercha le premier à extraire le sucre des betteraves mais n'a pas réussi à trouver un processus rentable.

En 1747, un chimiste allemand, André Sigismond Margraff, devait reprendre ces données. Dans un mémoire adressé à l'Académie de Berlin, il exposait ses réflexions sur les expériences qu'il venait de tenter « dans le dessein de tirer un véritable sucre de diverses plantes croissant dans nos contrées, en particulier les raves, navets et carottes ». Le procédé préconisé consistait à découper ces racines en fines lamelles et à les faire bouillir dans de l'esprit de vin. Il suffisait de laisser évaporer la solution ainsi obtenue pour recueillir des cristaux de saveur sucrée. La découverte de Margraff ne devait connaître de lendemain.

Un de ses élèves, **Frédéric-Charles Achard**, descendant d'une famille française émigrée en Prusse à la suite de la révocation de l'Edit de Nantes, perfectionna les méthodes de son maître et les transposa sur le plan pratique. Une production industrielle du sucre de betterave semblait possible, mais à un prix de revient plus élevé que celui du sucre de canne. De plus l'aspect du nouveau produit ne présentait ni la blancheur ni la pureté de son concurrent. Le gouvernement prussien avait pris l'affaire au sérieux, et le savant, qui avait englouti toute sa fortune personnelle dans ses travaux, se vit gratifier d'un domaine et d'un atelier à Cunern, en Silésie, pour poursuivre ses recherches. Les Anglais, gros fournisseurs en sucre de canne de toute l'Europe du Nord, lui offrirent une grosse somme pour l'inciter à renoncer à ses expériences. Achard refusa, mais le chimiste britannique, sir Humphry Davy, sollicité par son gouvernement, publia un rapport discréditant le sucre de betterave comme impropre à la consommation et possédant une saveur amère.



En France, malgré l'intervention de Davy, la publication dans les *Annales de Chimie* d'une lettre d'Achard, donnant des précisions sur son procédé de fabrication du sucre de betterave et son prix fit sensation et entraîna la création d'une commission pour en vérifier les conclusions. La commission constata que pour adapter l'invention d'Achard aux nécessités de l'industrie sucrière, il convenait de trouver un moyen permettant d'abaisser son prix de revient et de découvrir un procédé à la fois simple et économique pour transformer ce sucre roux en sucre blanc. Deux laboratoires d'étude s'établirent à Saint-Ouen et dans l'abbaye de Chelles. Par manque de techniciens qualifiés ils échouèrent dans leur entreprise. Officiellement du moins, il ne fut plus question d'extraire du sucre de la betterave, mais d'orienter les efforts dans d'autres directions.

Le sucre de raisin⁴

⁴- Essais de fabrication de sucre de raisin sous le Premier Empire. Josette Fournier. Revue d'Histoire de la Pharmacie. Année 1999

On songea tout d'abord au sucre de raisin. Un pharmacien de la Salpêtrière, Joseph-Louis Proust (1754-1826), invité sous le Directoire par le roi Charles IV d'Espagne à occuper une chaire à l'École d'artillerie de Ségovie, puis à diriger un laboratoire à Madrid avait découvert, dès 1790, un procédé permettant d'extraire du raisin « un sucre comestible ». En 1805, il avait présenté à l'Académie des Sciences un mémoire dans lequel il laissait entrevoir les possibilités d'exploitation de ce procédé. Revenu à Madrid, **Proust**, en 1808, avait assisté au sac de son laboratoire et à la confiscation de ses biens, lors de l'entrée des troupes françaises. Ruiné, il s'était sagement retiré en Anjou. Il apprit en 1810 sa nomination dans l'ordre de la Légion d'Honneur et l'offre que lui faisait l'Empereur pour fonder une fabrique de sucre. Proust répondit qu'il ne se sentait pas capable de courir le risque d'une telle entreprise, mais qu'il ne voyait par contre aucun inconvénient à ce quelqu'un exploitât son invention à sa place. Le public, cependant, auquel on avait laissé entrevoir le succès, manifesta sa déception en chantonnant : *Pour avoir composé / De sirop de raisin trois ou quatre topettes / Mon vieil apothicaire est mis dans les gazettes.*



En décembre 1807, Fouques, chimiste-manufacturier à Paris, rend compte d'une tentative de préparation industrielle du sucre de raisin : « J'avais eu cependant beaucoup de peine à me persuader que nos raisins de Suresnes pussent fournir assez de sucre pour en permettre l'extraction, mais M. Proust qui est actuellement à Paris a dissipé mes doutes à cet égard en faisant sous mes yeux l'essai des trois espèces de raisins des environs de Paris. » En mars 1810, Fouques écrit au ministre de l'Intérieur et joint des échantillons de ses productions. Le 17 juin 1810, Montalivet, ministre de l'Intérieur, rend compte à l'Empereur d'une expérience sur le sucre de raisin fabriqué par Fouques, des « résultats plus importants », dit-il, que les succès de Parmentier avec le sirop de raisin : « M. Proust, chimiste habile, a extrait du sirop de raisin un sucre concret. M. Fouques a trouvé les moyens de le blanchir et de lui donner, non le brillant, mais la consistance et la couleur du sucre de cannes. » Chaptal réussit à associer dans une commission, Proust et Parmentier, avec deux chimistes incontestables, Vauquelin et Berthollet. La commission reconnaît sans équivoque la paternité de la découverte du sucre de raisin à Proust et sa mise en pratique à Fouques « on peut le regarder comme celui qui a donné au raffinage du sucre de raisin sa plus grande impulsion ». Elle soulève néanmoins un grave problème : « Le moût extrait du raisin ne tarde pas à fermenter et dès lors on ne pourrait pas le garder sans altération tout le temps nécessaire pour en extraire le sucre qu'il contient. » Proust, alors à Noyon, travaille à mettre au point un procédé de conservation du moût pour l'empêcher de fermenter avec une addition de sulfite de calcium. L'on passe à la fabrication de sirop de raisin et de sucre dans les départements viticoles dont l'Hérault et la Dordogne. La production atteindra 1300 tonnes de sucre ou de sirop dans onze départements mais sera freinée par des vendanges médiocres en 1809, catastrophiques en 1810. Il faut dire aussi que la vigne avait déjà un excellent débouché traditionnel dans le vin.

De son côté, Parmentier avait tenté d'extraire du sucre de différents végétaux : tiges de maïs mais trop onéreux ; patate douce, mais cette racine gélique ; betterave mais sans conviction... Par sa place à l'Institut et à la Société d'agriculture, dans les milieux de la pharmacie civile et militaire, par les relations qu'il cultive avec les ministres successifs et par ses lettres et instructions, Parmentier se donne l'image de l'autorité indispensable en matière d'économie domestique et d'industrie alimentaire.

Il se persuada finalement que l'intérêt de l'Empire était de produire son sucre à partir des sirops de raisin puisque la France était un pays de vignes et que le blocus continental gênait l'exportation de ses vins. Il se fait l'apôtre du sirop contre le sucre concret, feint d'ignorer les travaux de Proust. Parmentier aura livré bataille pour le sirop de raisin pendant cinq ans, de 1808 à sa mort, le 17 décembre 1813. Il ne se sera jamais résigné au triomphe de la betterave⁵ comme base de l'industrie sucrière. Pourtant la

⁵- Parmentier développe une véritable aversion à l'égard de la betterave, critiquant... d'une manière générale, les partisans de l'extraction du sucre de betterave au point de la qualifier de « travail de pure curiosité ». Pour lui, la betterave doit être réservée à l'alimentation des bestiaux car, pour cette racine, il s'agit de « l'emploi le plus utile et le plus raisonnable ». Il préconise de s'orienter vers le raisin pour obtenir du sucre. En 1805, il invite à « augmenter en France la fabrication du raisiné, afin de diminuer pour le présent et pour l'avenir le sucre » de

concurrence du sucre de betterave va être décisive à partir de 1811- 1812. Paradoxalement, la betterave tire en partie son succès des raisons de son handicap primitif à l'égard du raisin : c'est une culture nouvelle que le sucre valorise fortement. Elle est parfaitement adaptée aux régions septentrionales non viticoles qui sont pauvres en « sucres indigènes » compensateurs sous forme de fruits et de miel. Elle fournit du saccharose et non du glucose, plus sucrant, cristallisable, moins fusible et non fermentescible. Ces avantages sont déterminants. Dans l'histoire de l'économie sucrière, on n'essaiera plus de faire industriellement du sucre avec le raisin. Finalement, malgré la propagande officielle et les encouragements de l'État, il n'y a eu que peu de résultats industriels. L'industrie du sirop de raisin cessa rapidement avec la suppression du blocus continental en 1813. Le sucre de canne inonda l'Europe à bon marché, et la concurrence avec le sucre de raisin ne fut plus permise.

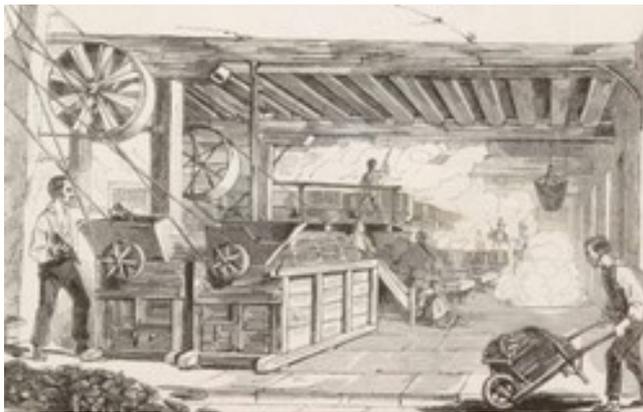
Retour à la betterave

La première extraction industrielle de sucre fut l'œuvre, fin 1811, d'un Français, le chimiste Jean-Baptiste Quéruel, engagé en 1809 dans la manufacture sucrière de Benjamin Delessert. Ce dernier, fils d'un riche banquier parisien, s'était engagé dans l'armée en 1789, alors qu'il était tout juste âgé de 16 ans. Après Thermidor, il avait repris la direction des affaires familiales. Très attaché, comme Chaptal, aux applications de la science à l'industrie, il fonda en 1801 une des premières filatures françaises de coton.



Peu après, il installait à Passy une fabrique de sucre, dotée du matériel le plus moderne. Delessert, fort bien servi par Chaptal, mit à profit les découvertes effectuées par des chimistes tels que

Derosne, Figuier, Barruel, Parsy, des industriels, tel Crespel-Delisse qui avait créé à Arras une usine expérimentale produisant en 1810 jusqu'à 1 000 kg d'un sucre un peu grossier, mais pourtant propre à la consommation, des agronomes qui sélectionnaient avec patience les espèces de betteraves les plus productives. Au début de 1811, une nouvelle commission désignée à la demande de **Chaptal** par l'Académie des Sciences publiait une « instruction sur la fabrication dit sucre de betterave ». Dès la parution de cette étude, Montalivet, ministre de l'Intérieur, adressait à l'Empereur un rapport dans



lequel il l'invitait à encourager les promoteurs de l'industrie sucrière française. Enfin, le 25 mars 1811, Napoléon signe un décret afin de prendre les mesures pour approvisionner la métropole en sucre grâce à la mise en culture de 32 000 ha de betteraves à travers le pays.

Le 2 janvier 1812, Chaptal allait annoncer à Montalivet que les ateliers de **Delessert** venaient, en partant de betteraves cultivées dans la région parisienne, de fabriquer deux pains de sucre d'une blancheur éclatante et d'un goût exactement comparable à celui du sucre de canne. Le ministre et l'Empereur se

rendent à l'usine. Napoléon félicite les ouvriers, décore Delessert et le fait baron de l'Empire deux mois plus tard. Le lendemain le Moniteur annonçait « *qu'une grande révolution dans le commerce français venait de s'accomplir.* » Quelques jours plus tard, le 15 janvier, Napoléon signe un nouveau décret qui amplifie le décret rédigé dix mois plus tôt en ordonnant l'ensemencement de 100 000 ha de betteraves à des fins sucrières. La même année, trois écoles expérimentales de chimie sucrière étaient créées à Albi, Quiers et Bogo San Lepolero suivies, l'année suivante, de cinq autres à Wachenstein, Douai, Strasbourg, Castelnaudary et dans la plaine des Vertus, aux environs de Paris. Enfin, l'Empereur décida l'établissement d'une fabrique de sucre à Rambouillet pouvant fournir 200 tonnes par an, dont les frais de construction et d'entretien seraient prélevés sur sa liste civile. Un peu partout, on sema des

canne consommé. La bataille du sucre ou la défaite méconnue de Napoléon I^{er}. Ludovic Laloux. Artefact.

Techniques, stratégies et alimentation pour temps de guerre. 9/2018

betteraves, on éleva des usines favorisées par l'octroi de 500 licences pour des fabriques de sucre exonérées de taxes.

A la chute de l'Empire, plus de 200 distilleries étaient en activité et produisaient au total de 2 à 3 000 tonnes de sucre au prix de 2,50 F le kg, bénéfice compris. Certes ce n'était pas tout à fait la victoire mais, grâce au rapide développement de l'industrie sucrière, en particulier dans les départements de l'Ouest et du Nord, on peut affirmer qu'en 1814 Napoléon était sur le point de gagner la bataille du sucre.

Les surfaces cultivées en betterave sucrière atteignaient près de 13 600 ha en 1812. La chute de l'Empire en 1814 entraîna la fin du blocus et une arrivée massive de sucre de canne, provoquant la faillite de nombre de sucreries. En 1820, l'on observe une reprise des cultures avec 11 000 ha, puis 58 000 en 1840. L'abolition de l'esclavage en 1848 pénalise fortement le sucre de canne et favorise la betterave avec 111 000 ha en 1852. Les surfaces vont continuer à fortement progresser avec une chute considérable durant la période 14-18 où les grandes plaines betteravières sont transformées en champs de bataille. Il faudra 10 ans pour retrouver et dépasser le niveau antérieur soit environ 280 000 ha en 1929. A partir des années 1950, la surface plantée va dépasser les 400 000 ha. Le sommet est atteint au début des années 1980, avec 644 000 ha. Puis la production va baisser et se stabiliser au niveau de 450 000 ha. A l'heure actuelle, la France est le 1^{er} producteur européen de sucre de betteraves. Près de 26 000 planteurs, essentiellement localisés dans le Nord et l'Est, cultivent plus de 450 000 ha et produisent 40 millions de tonnes de betteraves dont 5 groupes sucriers et 25 sucreries extraient 5 millions de tonnes de sucre. La betterave couvre 90 % de notre consommation contre 10 % pour la canne.

La betterave sucrière en Auvergne⁶

La Haute-Loire s'est tenue à l'écart de cette culture réservée à des terres plus riches comme en Limagne où quatre sucreries⁷ voient le jour mais disparaissent dès la chute de l'Empire en 1814. Après ce coup dur, la filière s'organise et s'industrialise. Entre 1829 et 1838, douze sucreries sont créées en Limagne (Bourdon du comte de Morny, Aulnat à M. Rivet, Montferrand⁸, Mauzun⁹, Les Martres-de-Veyre¹⁰, Saint-Beauzire¹¹, Saint-André-le-Coq¹², Riom¹³, Le Broc¹⁴, Beaulieu¹⁵ et deux à Clermont-Ferrand¹⁶) et produisent jusqu'à 630 tonnes de sucre. Alors que la production métropolitaine est en plein essor, les

⁶ - Bourdon, la plus ancienne sucrerie de France, cultive ses racines. André Guilloux

<http://sycomoreen.free.fr>

⁷ - La première sucrerie voit le jour vers 1811 à Beyssat près de Maringues, dirigée par M. Cellier de Starnor. Une autre voit le jour quelques années plus tard à Epinay de Saint-Beauzire sous la direction de M. Hugaly-Despradeaux et ferme lors de la crise de 1843. Agriculture du département du Puy-de-Dôme. Société centrale d'agriculture. Sous la direction de M. J-A Baudet-Lafarge. Auteur : Jacques-Antoine (1803-1867) Clermont-Ferrand. 1860

En mars 1812, le Ministre du Commerce et des manufactures accordait des licences à MM. Cellier Blumenthal à Clermont, Cellier Starnor à Beyssat de Maringues, Leymarie docteur en médecine à Clermont, Cellier Wickmann à Lavesne de Thiers. Cette famille d'origine belge de la région de Louvain, possédait une maison à Clermont et le domaine du Puy-Cataroux vers Montferrand. Ces fabriques semblent avoir disparu dans le bouleversement de 1814 car aucune sucrerie n'a fonctionné durant la Restauration. Le duc de Morny et l'Auvergne : les ascendants d'un homme d'état, le député de Clermont-Ferrand, le fondateur d'une grande industrie (d'après des documents inédits) / Léon Prugnard. Imprimerie générale. Clermont-Ferrand. 1911

⁸ - La sucrerie est située à Palport sur la Tiretaine et appartient à Mme Jeanne Bastier de Meydat épouse de Jean François Mozac de Liberty. Le domaine passe ensuite à M. Paret médecin militaire puis à son gendre M. Casimir Pajot, avocat. Le duc de Morny et l'Auvergne : les ascendants d'un homme d'état, le député de Clermont-Ferrand, le fondateur d'une grande industrie (d'après des documents inédits) / Léon Prugnard. Imprimerie générale. Clermont-Ferrand. 1911

⁹ - Cette usine près de Billon est fondée par M. Greliche dans une propriété de 20 ha. Les betteraves provenaient de Limagne où trente paires de bœufs les acheminaient pendant la durée de la fabrication. Elle fit faillite vers 1840. Ibid.

¹⁰ - L'établissement est fondé à Lavort par M. Edouard Daubrée, vendu après faillite en 1836, repris par MM. Johannel et Chauvassaigne, remis en vente en 1841. Le domaine comprenait une sucrerie à la vapeur, une raffinerie... le tout sur un domaine de 42 ha. En 1841, elle traitait la production de 78 ha de betteraves. Ibid.

¹¹ - L'usine d'Epinet appartient à M. Jean Hugaly des Pradeaux depuis 1829, souvent citée et récompensée. Elle est devenue la propriété de M. Victor Rochette de Lempdes, chef des services administratifs à la gare du Nord. Ibid.

¹² - A Montauban, MM. De Rochefort et Gerzat de Riom fonde une usine en 1838. Elle fonctionne de façon intermittente jusqu'en 1876/1878. Vers 1862, elle avait été transformée en distillerie d'alcool. Ibid.

producteurs coloniaux obtiennent qu'un nouvel impôt frappe le sucre de betterave. En l'espace d'une année, près d'une fabrique sur quatre fait faillite et la production chute de plus de 40 %. Les usines auvergnates résistent.

De Morny¹⁷, demi-frère de Louis Napoléon Bonaparte, commence sa carrière sous la monarchie de Juillet comme brillant officier engagé dans la conquête de l'Algérie. Il est fait chevalier de la Légion d'honneur en 1837 pour exploits militaires. Blessé, rapatrié, il quitte la vie militaire et se lance dans la fabrication de sucre de betterave en rachetant la sucrerie du Bourdon, à Aulnat, à côté de Clermont-Ferrand, en 1837, grâce à l'argent et à l'entregent de sa maîtresse, la comtesse Fanny de Lehon.



L'entreprise avait été créée en 1935¹⁸. Fanny est la fille du banquier belge M. Mosselmann. Et l'épouse de Joseph Lehon, avocat et ministre.

Cette implantation va lui servir de marchepied politique en se faisant élire en 1842 député du Puy-de-Dôme, contre M. Jouvot député sortant au terme de trois tours de scrutin, et réélire en 1849. Il présidera le conseil général du Puy-de-Dôme de 1852 à sa mort en 1865. Il se rapproche alors de Louis Napoléon Bonaparte élu président de la République en décembre 1848. Il fut le principal protagoniste du coup d'État de 1851 qui aboutit à l'accession au trône de l'empereur Napoléon III et propulsa de Morny, son demi-frère, ministre de l'Intérieur, puis Président du Corps législatif et plus tard ambassadeur en Russie.

Il poursuit ses acquisitions et ses développements financiers durant les années 1840 et 1850, mêlant étroitement ses activités politiques et d'affaires. Rapidement, de Morny s'impose comme le chef de file de la profession sucrière métropolitaine et fait de Bourdon l'une des plus importantes fabriques françaises de l'époque. En 1843, après plusieurs années d'une agitation organisée par les planteurs coloniaux et les armateurs, le gouvernement propose l'arrêt total de

la production de sucre métropolitain. La Chambre des députés ne vote pas la mesure mais approuve des taxes exorbitantes touchant la production de métropole. Seule la sucrerie de Bourdon résiste en Auvergne. En 1845, de Morny nomme un directeur général, M. Rieul Herbet et en 1852 fonde la société Herbet¹⁹ dont il est le principal actionnaire. En 1853, de Morny pose la première pierre d'une nouvelle usine, dont il subsiste encore des bâtiments d'origine. Dès 1855, 24 000 tonnes de betteraves y sont traitées. Dix ans plus tard, la production passe à 70 000 tonnes de betterave sur 2 000 ha et 24

¹³- Elle est la propriété de M. le comte de Chabrol à Le Chancet sur la commune de Saint-Genès-L'enfant près Riom. Le sucre produit servait à la conservation des fruits et légumes, convertis en gelées ou pâtes. Ibid.

¹⁴- M. Alfred Daubrée fonde cette usine au Grézin, ravagée par un incendie en 1837. M. Tixier-Berger lui succède et la Société de Bourdon la gère. Ibid.

¹⁵- A Saint-Blaise, M. Greliche monta une sucrerie dans la propriété de M. Rampan, son beau-père. Elle fonctionna de 1836 à 1841, avec des pertes énormes. Ibid.

¹⁶- Sur l'Artier, la sucrerie de Crouël appartient à M. Debort-Clerzac, officier municipal et adjoint au maire de Clermont, puis Mlle Monestier et Mme Exbrayat. Toujours sur l'Artier, l'usine de Pont-Charroux ou Sainte-Anne, dirigée par M. Veyron-Lacroix, est mise en vente après déclaration de faillite en novembre 1843. La propriété appartient à Mme du Saray de Vignole. Ibid.

¹⁷- Charles Auguste Louis Joseph Demorny, dit comte de Morny, devenu duc de Morny (1811-1865). Ses parents naturels seraient la reine Hortense, mère du futur Napoléon III et son amant le général Charles de Flahaut. Son acte d'état civil le dit fils de Louise-Coralie Fleury, épouse d'Auguste-Jean-Hyacinthe Demorny, propriétaire à Saint-Domingue et demeurant à Villetaneuve (ou Villetaneuse).

¹⁸- De Morny acquiert le domaine de Bourdon d'une surface de près de 24 ha, abritant une sucrerie, aux héritiers de Jean Baptiste Dumay. Il achète aussi le domaine de Marmilhat à 2 km au Sud Est de Bourdon, 25 ha, à Anne Marie Adelaïde Farjhon-Descharmes veuve de Louis Amable baron Desaix et de Jean Gabriel Rabusson de Lamothe. Ibid.

¹⁹- Le 19 novembre 1852 est fondée une société en commandite par actions, entre M. de Morny, Rieul Herbet, Paul Hamoir de la Société Serret, Hamoir, Duquesne et Cie de Valenciennes. Elle s'intitule Herbet et Cie, sucrerie, raffinerie et distillerie centrales de Bourdon, dans la Limagne d'Auvergne. Elle comprend 10 000 actions de 500 francs. M. de Morny en reçoit 3 000, M. Herbet 600, M. Hamoir 1 000, pour l'apport des brevets. Ibid.

fermes, soit déjà le quart de la production actuelle. Elle est dissoute en 1859 par suite d'erreurs dans le processus de fabrication.

M. Numa Meinadier, un des principaux financiers et ami du comte, fonde une nouvelle société, la Société Meinadier et Cie, qui criblée de dettes (30 millions) est en cessation en 1866. La Société de Bourdon la reprend. En 1943, la totalité des betteraves est transformée en alcool. L'activité sucrière reprend en 1951 sous l'égide de la Sucrerie de Bourdon. La SICA Sucrerie de Bourdon se porte acquéreur de l'outil de production en 1975 et devient coopérative en 1978. Le groupe Cristal Union la rachète en 2011. Plusieurs années de sécheresse et la fin des quotas sucriers secouent la filière. La production européenne augmente de 20 % et les cours s'effondrent. Le groupe Cristal Union ferme la sucrerie en 2020. Ce sont une centaine d'emplois supprimés sans compter la sous-traitance. Les 400 planteurs du Puy-de-Dôme et de l'Allier qui sur 4 700 ha alimentaient l'entreprise doivent trouver d'autres cultures. Sa production de 120 000 tonnes de sucre partait sur le Sud Est, l'Espagne et l'Italie, et ses 70 000 tonnes de pulpe et 15 000 tonnes de mélasse alimentaient les éleveurs de la zone.

Léon Prugnard, dans le livre qu'il consacre à de Morny, analyse parfaitement cette aventure sucrière qui aura duré 185 ans de 1835 à 2020 :

« Sans M. de Morny, Bourdon n'eut sans doute jamais été autre chose qu'une exploitation agricole quelconque ; et sans Bourdon, il est permis de se demander ce que fut devenu M. de Morny. Gentilhomme inconnu et de mystérieuse origine, c'est là que le destin l'a conduit, afin qu'il prît contact avec la terre, avant de s'élancer à la conquête de l'avenir. Ainsi l'aigle choisit son aire et s'y pose avant de prendre son essor vers les astres. »

En guise de conclusion générale

Outre les grands fléaux climatiques et épidémiques, les guerres mondiales²⁰ sont des facteurs de désorganisation de la vie économique en général et agricole en particulier. Ce fut le cas des deux conflits mondiaux. Le blocus continental eut le même effet en interrompant le commerce mondial. A la pénurie s'ajoutent les réquisitions en bétail et en bras. Le manque de produits alimentaires et industriels conduit alors les dirigeants à préconiser le recours à la cueillette et à certaines cultures oubliées ou nouvelles. Malgré leur durée, ces conflits n'a pas permis, en règle générale, une mise en place durable et pérenne de ces cultures dont il fallait reconstituer tout l'environnement technique, commercial et industriel. Le temps agricole est un temps long. Et ce d'autant plus que l'on remonte dans le temps où manque de capitaux et routines rendent difficiles les innovations. De plus, dès les conflits estompés, le commerce international reprend ses droits et condamnent ces initiatives des gouvernements en temps de guerre.

On peut aussi considérer que l'Empereur, même entouré d'agronomes de qualité et bien que percevant l'importance de l'agriculture, n'en fit pas une priorité absolue. Plus qu'un novateur, il vint corriger les abus de la révolution qui par souci de liberté avait mis à bas bien des organisations comme les sociétés savantes agricoles, les haras royaux... Il y ajouta son sens de l'organisation et son autorité particulièrement dans la réorganisation des haras et dans l'accélération de la mérinisation du cheptel ovin. En matière végétale, le bilan est contrasté. La laine ne remplaça pas le coton qui reprit ses droits. Le pastel et la garance, après une embellie, laissèrent la place aux colorants exotiques. Le tabac n'en fit pas un et sa culture resta très encadrée pour cause de rentrées fiscales. La chicorée ne remplaça pas le café qui resurgira à la fin du blocus. Cependant la chicorée a trouvé sa place sur le marché comme boisson naturelle, exempte de caféine. Au final, la bataille du sucre verra le triomphe de la betterave à sucre contre le sucre de raisin cher à Parmentier. Le retour du sucre de canne secouera la filière mais après un gros effort d'industrialisation le sucre de betterave gagnera la bataille jusqu'à représenter actuellement 90 % de notre consommation.

Jean Claude Brunelin

²⁰- Voir une série d'articles intitulés *Aux temps de restrictions* dans Le Souffle de la Neira N° 49 de décembre 2012 et suivants.